



Rapport financier annuel
au 31 décembre 2016

Rapport financier annuel au 31 décembre 2016

Sommaire

Rapport d'activité au 31 décembre 2016	3
Comptes consolidés au 31 décembre 2016	11
Rapport des Commissaires aux comptes	58
Attestation du responsable du rapport financier annuel	60

Rapport d'activité au 31 décembre 2016

1.	Faits marquants de la période	4
	Performances économiques et programmes d'investissements	4
2.	Activité du Groupe	5
2.1.	Résultats	5
2.2.	Investissements	7
2.3.	Financements	8
2.4.	Bilan	9
2.5.	Flux de trésorerie	9
3.	Principales transactions avec les parties liées	10
4.	Facteurs de risques	10
5.	Comptes sociaux	10
5.1.	Chiffre d'affaires	10
5.2.	Résultat net	10

1. Faits marquants de la période

La croissance du trafic et les efforts continus de modernisation de l'exploitation ont permis de dégager des performances solides. Les investissements du Plan de relance autoroutier se sont ajoutés à ceux engagés dans le cadre des contrats de plan des sociétés concessionnaires. Le groupe ASF est ainsi l'un des principaux maîtres d'ouvrage de travaux publics en France.

Performances économiques et programmes d'investissements

Trafic et chiffre d'affaires

La tendance à la croissance du trafic s'est confirmée et légèrement amplifiée en 2016, favorisée par le niveau historiquement bas du prix des carburants et par le dynamisme des échanges avec la péninsule Ibérique. La progression a été de +3,3 % pour les véhicules légers (+3,0 % en 2015) et de +4,3 % pour les poids lourds (+3,7 % en 2015). Soutenu par cette dynamique, le chiffre d'affaires s'est accru de 4,8 % à 3,7 milliards d'euros.

Les efforts continus de modernisation de l'exploitation, qui améliorent simultanément la performance opérationnelle et la qualité du service sur les autoroutes, ont permis d'atteindre un niveau de marge d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires de 71,9 %.

Investissements 2016 et endettement

Les investissements du groupe ASF se sont élevés à 605 millions d'euros. En 2016, ils ont été consacrés principalement aux travaux d'élargissement et de modernisation du réseau réalisés dans le cadre des contrats de plan des sociétés concessionnaires, auxquels se sont ajoutés les investissements au titre du Plan de relance autoroutier.

Les excellentes conditions de marché ont permis d'optimiser le coût de la dette du groupe ASF. Une émission obligataire de 500 millions d'euros à 10 ans a notamment été placée avec succès. Au 31 décembre 2016, l'endettement net des sociétés du groupe ASF s'élevait à 11,2 milliards d'euros.

A9

Plus important chantier autoroutier en cours en France, les travaux de dédoublement de l'A9 au niveau de Montpellier se sont poursuivis à un rythme soutenu. Afin de séparer les trafics de transit et de proximité, le groupe ASF crée une nouvelle section autoroutière de 12 km au sud de Montpellier – l'ancien tronçon correspondant faisant l'objet d'une requalification environnementale – et élargit l'autoroute existante sur 13 km à l'Est et à l'Ouest de l'agglomération. La mise en service de cette nouvelle infrastructure, dont les travaux ont mobilisé jusqu'à 1 500 personnes issues de 300 entreprises, devrait intervenir mi-2017.

Sur le même axe, ASF a achevé les travaux d'élargissement de la section Perpignan Sud-Le Boulou et lancé, dans le cadre du Plan de relance autoroutier, ceux de la dernière section avant la frontière franco-espagnole.

Plan de relance autoroutier

En application du protocole du 9 avril 2015, signé avec l'État, et des avenants aux contrats de concession correspondants publiés au Journal officiel du 23 août 2015, le groupe ASF a mis en œuvre le Plan de relance autoroutier. En contrepartie de l'allongement des contrats de concessions d'ASF et d'Escota, le groupe ASF dépensera dans le cadre de ce plan près de 1,4 milliard d'euros, dont 230 millions ont été engagés fin 2016.

La pose de la première pierre, par le Président de la République, du chantier d'élargissement de l'A9 entre Le Boulou et la frontière espagnole a marqué le lancement opérationnel de ce vaste programme d'investissements. Sur le réseau du groupe ASF, il concerne principalement l'élargissement de sections situées sur des corridors reliant le sud et le nord de l'Europe. Il inclut également des aménagements qui amélioreront l'insertion environnementale de l'autoroute et la mobilité dans les territoires – éco-ponts et passages souterrains pour la faune, écrans acoustiques, ouvrages de protection des milieux aquatiques. Les travaux associés à ces aménagements environnementaux ont pour la plupart été engagés durant l'exercice.

En application du même plan, le groupe ASF a repris en juillet 2016 l'exploitation de la traversée autoroutière de Toulon, assurée auparavant par les services de l'État, et financera sur cet itinéraire l'élargissement d'une section d'environ 7 km, afin de désengorger cette infrastructure urbaine à fort trafic.

Plan d'investissement autoroutier

Dans la continuité du Plan de relance autoroutier, le schéma des concessions va être à nouveau mobilisé pour financer une série d'aménagements décidés par l'État en concertation avec les collectivités locales, afin d'améliorer notamment, dans le prolongement des réseaux interurbains, l'accès aux grandes agglomérations et la connexion entre l'autoroute et les territoires. Annoncé en juillet par le Président de la République, ce plan qui concerne principalement la création d'échangeurs périurbains et des aménagements environnementaux était en cours de finalisation en fin d'exercice. Les investissements seront inscrits dans les nouveaux contrats de plan qui devraient être signés en 2017 entre l'État et les sociétés concessionnaires, afin de lancer rapidement les travaux.

⁽¹⁾ Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts.

2. Activité du Groupe

2.1. Résultats

2.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe ASF pour les années 2016 et 2015 se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Année 2016	Année 2015	% évolution
Chiffre d'affaires péages	3 617,6	3 438,4	5,2 %
dont ASF	2 886,5	2 736,8	5,5 %
dont Escota	731,1	701,6	4,2 %
Redevances des installations commerciales	57,0	56,0	1,8 %
dont ASF	49,4	48,7	1,4 %
dont Escota	7,6	7,3	4,1 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	14,9	24,8	-39,9 %
dont ASF	10,8	10,5	2,9 %
dont Escota	4,1	4,3	-4,7 %
dont Jamaican Infrastructure Operator ^(*)		10,0	-100,0 %
Chiffres d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 689,5	3 519,2	4,8 %
dont ASF	2 946,7	2 796,0	5,4 %
dont Escota	742,8	713,2	4,2 %
dont Jamaican Infrastructure Operator ^(*)		10,0	-100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	535,8	665,1	-19,4 %
dont ASF	426,3	408,7	4,3 %
dont Escota	109,5	256,3	-57,3 %
Chiffre d'affaires total	4 225,3	4 184,3	1,0 %
dont ASF	3 373,0	3 204,7	5,3 %
dont Escota	852,3	969,5	-12,1 %
dont Jamaican Infrastructure Operator ^(*)		10,0	-100,0 %

^(*) La société Jamaican Infrastructure Operator a été cédée début 2016 (voir note B "Évolution du périmètre de consolidation" de l'annexe aux comptes consolidés 2016").

Le chiffre d'affaires consolidé du 31 décembre 2016 (hors chiffre d'affaires construction) des seules sociétés ASF et Escota s'établit à 3 689,5 millions d'euros, soit une progression de 5,1 % par rapport au 31 décembre 2015 (3 509,2 millions d'euros).

Tarifs

L'indice de référence pour l'augmentation tarifaire du 1^{er} février 2016 a été de 0,06 %.

Sur cette base et en application de l'avenant au contrat de concession signé le 21 août 2015 entre l'État et les sociétés ASF et Escota la hausse tarifaire hors taxes au 1^{er} février 2016 a été de :

- pour la société ASF : [0,85 i + 1,58], soit 1,627 % pour l'ensemble des classes de véhicules ;
- pour la société Escota : [0,85 i + 1,13], soit 1,177 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

Trafic

L'évolution du trafic au cours de l'année 2016 doit être analysée en tenant compte des facteurs suivants :

- un jour ouvré de plus grâce à l'année 2016 bissextile pour la circulation des VL et des PL par rapport à 2015 ;
- le prix du gazole en repli, en moyenne de -3,8 % en 2016 par rapport à 2015 ;
- une météorologie proche des normales en 2016 mais particulièrement ensoleillée d'août à décembre et peu pluvieuse en été, favorisant les trafics VL ;
- la croissance économique, encore modérée en France et en Italie, reste vive en Espagne dynamisant la croissance des trafics PL.

Compte tenu de ces éléments, ASF et Escota ont enregistré au cours de l'année 2016 une progression de leur trafic de 3,4 % par rapport à l'année précédente :

- +3,3 % pour les véhicules légers qui représentent 87,0 % du trafic total ;
- +4,3 % pour les poids lourds qui représentent 13,0 % du trafic total.

Le nombre de kilomètres parcourus pour ASF et Escota s'est ainsi élevé à 38 547,6 millions en 2016 (37 271,3 millions en 2015) :

KMP (en millions)	Année 2016				Année 2015				Évolution 2016/2015	
	ASF	Escota	ASF + Escota	%	ASF	Escota	ASF + Escota	%	Valeur	%
VL	27 005,7	6 529,6	33 535,3	87,0 %	26 104,4	6 360,7	32 465,1	87,1 %	1 070,2	3,3 %
PL	4 373,0	639,3	5 012,3	13,0 %	4 196,4	609,8	4 806,2	12,9 %	206,1	4,3 %
VL + PL	31 378,7	7 168,9	38 547,6	100,0 %	30 300,8	6 970,5	37 271,3	100,0 %	1 276,3	3,4 %

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur l'ensemble du réseau ressort à 33 879 véhicules/jour en 2016 (32 991 véhicules/jour en 2015), soit une croissance de 2,7 %.

Le nombre de transactions payantes a augmenté de 3,3 % avec 743,1 millions de transactions enregistrées en 2016 (719,5 millions en 2015). La fréquentation des voies automatiques augmente de 3,4 % avec 742,5 millions de transactions en 2016 (718,4 millions de transactions en 2015).

Le taux de transactions traitées en voies automatiques atteint 99,9 % en 2016 (99,8 % en 2015).

La répartition des transactions par mode de collecte d'ASF et d'Escota est la suivante :

Nature transactions (en millions)	Année 2016	Année 2015	Évolution 2016/2015	Répartition	
				2016	2015
Voies manuelles	0,6	1,1	-45,5 %	0,1 %	0,2 %
Voies automatiques	365,5	366,5	-0,3 %	49,2 %	50,9 %
Télépéage	377,0	351,9	7,1 %	50,7 %	48,9 %
Sous-total voies automatiques et télépéage	742,5	718,4	3,4 %	99,9 %	99,8 %
Total	743,1	719,5	3,3 %	100,0 %	100,0 %

Le nombre d'abonnés au télépéage VL sur les deux sociétés au 31 décembre 2016 est de 2 213 613 pour un nombre de badges en circulation de 2 703 764 (respectivement 1 933 556 et 2 357 608 au 31 décembre 2015).

	31/12/2016			31/12/2015			Évolution 2016/2015	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Nombre de clients	1 961 946	251 667	2 213 613	1 688 330	245 226	1 933 556	280 057	14,5 %
Nombre de badges	2 346 502	357 262	2 703 764	2 010 798	346 810	2 357 608	346 156	14,7 %

Recettes de péage

Les recettes de péage se ventilent ainsi par nature de moyens de paiement :

Produits (en millions d'euros)	Année 2016			Année 2015			Évolution 2016/2015	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Paiements immédiats	205,9	89,1	295,0	217,8	93,4	311,2	(16,2)	-5,2 %
Abonnés	15,7	134,2	149,9	8,0	130,7	138,7	11,2	8,1 %
Télépéage	1 557,2	283,4	1 840,6	1 426,3	256,5	1 682,8	157,8	9,4 %
Cartes Bancaires	980,7	196,4	1 177,1	949,6	191,6	1 141,2	35,9	3,1 %
Cartes Accréditives	125,8	27,7	153,5	133,8	29,1	162,9	(9,4)	-5,8 %
Refacturations	1,2	0,3	1,5	1,3	0,3	1,6	(0,1)	-6,3 %
Recettes de Péages	2 886,5	731,1	3 617,6	2 736,8	701,6	3 438,4	179,2	5,2 %

Les recettes de péage enregistrent une progression de 5,2 % ; elles se sont élevées à 3 617,6 millions d'euros en 2016 (3 438,4 millions d'euros en 2015).

Cette évolution est due à la combinaison des deux principaux facteurs suivants :

- effet trafic : + 3,4 % ;
- effet tarif et remises : + 1,8 %.

Produits des installations commerciales

Le chiffre d'affaires des installations commerciales de 57,0 millions d'euros en 2016 est en hausse de 1,8 % par rapport à 2015 (56,0 millions d'euros).

Produits des locations de fibres et de pylônes et autres

Les produits de l'activité de location de fibres optiques et de pylônes des seules sociétés ASF et Escota sont de 14,9 millions d'euros en 2016 en hausse de 0,7 % par rapport à 2015 (14,8 millions d'euros).

2.1.2. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 2 027,5 millions d'euros en 2016, en hausse de 10,3 % (189,9 millions d'euros) par rapport à l'année précédente 2015 (1 837,6 millions d'euros).

La progression du chiffre d'affaires (hors chiffre d'affaires travaux) a été de 4,8 % tandis que les charges opérationnelles (hors charges de construction) sont en baisse de 0,8 % grâce notamment à la baisse des amortissements résultant de l'impact de l'allongement de la durée des concessions des sociétés ASF et Escota.

On peut ainsi souligner les évolutions significatives des charges opérationnelles suivantes :

- une hausse de 30,3 % (51,7 millions d'euros) des " **services extérieurs** " : 222,1 millions d'euros en 2016 (170,4 millions d'euros en 2015) qui résulte notamment de la nouvelle Contribution Volontaire Exceptionnelle (CVE) et de l'augmentation des dépenses liées à l'entretien de l'infrastructure ;
- une baisse de 4,4 % (31,2 millions d'euros) des " **dotations aux amortissements** " : 670,3 millions d'euros en 2016 (701,5 millions d'euros en 2015) qui résulte principalement de l'effet de l'allongement de la durée des concessions pour 49,6 millions d'euros, les mises en service effectuées en 2016 venant diminuer cet effet ;
- une hausse de 5,3 % (26,1 millions d'euros) des " **impôts et taxes** " : 514,5 millions d'euros en 2016 (488,4 millions d'euros en 2015) ;
- une hausse de 23,2 millions d'euros des " **dotations nettes aux provisions** " : 24,0 millions d'euros de profit en 2016 (0,8 million d'euros de profit en 2015) qui résulte notamment des conséquences du changement d'indice de calcul de la provision pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés ;
- une baisse de 1,8 % (5,5 millions d'euros) des " **charges de personnel** " : 306,5 millions d'euros en 2016 (312,0 millions d'euros en 2015) ;
- une baisse de 8,2 % (2,1 millions d'euros) des " **achats consommés** " : 23,5 millions d'euros en 2016 (25,6 millions d'euros en 2015).

2.1.3. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net, en baisse de 14,9 % (58,5 millions d'euros), s'élève à 334,1 millions d'euros en 2016 (392,6 millions d'euros en 2015) (voir note D.4. " Coût de l'endettement financier net " de l'annexe aux comptes consolidés 2016).

Les autres produits et charges financiers, en baisse de 2,6 millions d'euros, font ressortir un produit net de 13,4 millions d'euros en 2016 (produit net de 16,0 millions d'euros en 2015) (voir note D.5. " Autres produits et charges financiers " de l'annexe aux comptes consolidés 2016).

2.1.4. Charge d'impôts

La charge d'impôts, correspondant à l'impôt sur les sociétés et aux impôts différés s'élève à 563,5 millions d'euros en 2016 (565,7 millions d'euros en 2015), en baisse de 0,4 %. Cette diminution s'explique essentiellement par la suppression en 2016 de la majoration de 10,7 % du taux d'impôt sur les bénéfices ainsi que par l'impact sur les impôts différés de l'abaissement du taux d'impôt sur les sociétés à 28,00 % au lieu de 33, 1/3 % à partir de 2020 (voir note D.6. " Impôts sur les bénéfices " de l'annexe aux comptes consolidés 2016).

2.1.5. Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'élève à 1 141,8 millions d'euros en 2016, en hausse de 27,8 % (893,1 millions d'euros en 2015).

Le résultat net part du Groupe par action est de 4,943 euros par action en 2016 (3,867 euros par action en 2015).

La part des intérêts minoritaires s'élève à 1,5 million d'euros en 2016, en baisse de 0,7 million d'euros, notamment du fait des cessions opérées en début d'exercice (voir note B. " Évolution du périmètre de consolidation " de l'annexe aux comptes consolidés 2016).

2.2. Investissements

ASF et Escota ont réalisé 605,4 millions d'euros d'investissements au cours de l'année 2016 (747,9 millions d'euros en 2015), en baisse de 142,5 millions d'euros :

Type d'investissement (en millions d'euros)	Année 2016			Année 2015			% Évolution 2016/2015
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	
Construction nouvelles sections ^(*)	27,8		27,8	21,0	162,9	183,9	- 84,9 %
Investissements complémentaires sur autoroutes en service ^(*)	436,6	101,3	537,9	420,1	111,3	531,4	1,2 %
Immobilisation d'exploitation ^(*)	26,9	12,8	39,7	22,5	10,1	32,6	21,8 %
Total	491,3	114,1	605,4	463,6	284,3	747,9	- 19,1 %

^(*) Y compris production immobilisée, intérêts intercalaires, subventions et participations financières.

Ces investissements concernent principalement :

Liaisons nouvelles

A64 – Briscous/Bayonne – Mousserolles (ex-RD1) (11 km)

Le décret de classement de la RD1 dans la voirie autoroutière est paru le 9 janvier 2015.

Fin décembre 2016, l'ensemble des ouvrages nécessaires à une exploitation autoroutière est réalisé.

Élargissements et aménagements de capacité

A9 – Perpignan Sud/Le Boulou : élargissement à 2x3 voies (17 km)

La section a été mise en service à 2x3 voies le 1^{er} juillet 2016, avec près de 6 mois d'avance par rapport à l'échéance fixée dans le contrat de plan.

A9 – Élargissement à 2x3 voies entre Le Boulou et Le Perthus (9 km)

Toutes les autorisations administratives préalables au lancement des travaux ont été obtenues.

Les travaux en grande masse ont débuté en septembre 2016 avec la mise en place de voies réduites, la réalisation de pistes d'accès et le démarrage du terrassement.

L'avancement du projet est conforme à l'objectif contractuel d'élargissement de cette section avant le 23 février 2020.

A9 – Dédouement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier (24 km)

Le contrat de plan 2012-2016 fixe la mise en service du déplacement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier avant le 31 décembre 2017.

Les travaux du viaduc Lez-Lironde ont été achevés fin octobre 2016. Les terrassements en grande masse sont finalisés.

En parallèle, les travaux sur l'ancienne autoroute A9 se poursuivent (ouvrages d'art et écrans acoustiques) avec notamment le démarrage des aménagements paysagers et des protections de façade.

Le bâtiment de la gare de péage de Montpellier 2 est achevé. Les travaux du bâtiment de la future gare de Baillargues sont en voie d'achèvement.

L'ensemble des travaux continue de progresser avec une avance significative par rapport à la planification de référence.

A61 – Élargissement à 2x3 voies : 1^{ère} phase (35 km)

La mise en circulation à 2x3 voies de la section entre la bifurcation A61/A66 et les aires de service de Port Lauragais et de la section entre l'échangeur n°25 de Lézignan et la bifurcation A61/A9 est fixée 60 mois après l'obtention de la déclaration d'utilité publique.

Les dossiers réglementaires (protection des habitats des espèces protégées) pour les deux sections sont en cours d'établissement et les études d'avant-projet sont engagées.

La procédure d'archéologie préventive a été engagée au mois d'août 2016 et les études d'avant-projet pour chacune des deux sections A66/Port Lauragais et Lézignan/A9 se poursuivent.

Des travaux préliminaires ont été engagés dès octobre 2016 et les avis d'appels à candidatures pour les marchés principaux ont été publiés.

A63 – Ondres/Biriatou : élargissement à 2x3 voies (39 km)

Les travaux en grande masse, débutés à l'automne 2014, se poursuivent conformément à l'objectif d'une mise à 2x3 voies du tronçon Biriatou-Biarritz avant le 9 juillet 2018, conformément aux engagements contractuels.

A63 – Élargissement à 2x3 voies entre Saint-Geours-de-Maremne et Ondres (27 km)

La mise en circulation à 2x3 voies de la section de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne est prévue 48 mois après l'obtention de la déclaration d'utilité publique, soit le 25 février 2020.

Les deux marchés principaux de travaux en grande masse sont en phase d'attribution avec un objectif de lancement des travaux au début de l'année 2017.

Les investissements du réseau Escota ont porté notamment sur :

- la finalisation des travaux du tunnel de la Borne Romaine sur l'autoroute A8 (entre Nice et la Turbie) qui a été inauguré le 18 octobre 2016;
- la création d'aires dédiées aux poids lourds sur l'autoroute A8;
- le programme de modernisation des gares sur l'ensemble du réseau;
- l'élargissement à 2x3 voies de la section Pas De Trets/Pont de l'étoile sur l'autoroute A52.

Pour mémoire, Escota avait versé, en 2015, une soule de 163,0 millions d'euros à la signature du Plan de relance autoroutier.

2.3. Financements

Au cours de l'année 2016, ASF a mis en place les financements suivants :

- le 28 avril 2016, un contrat de prêt de 390 millions d'euros à échéance 2033 auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), destiné à financer une partie des investissements liés au dédoublement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier;
- le 13 mai 2016, une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note) de 500 millions d'euros à échéance mai 2026 assortie d'un coupon de 1,0%.

Par ailleurs en mai 2016, ASF a prorogé sa "ligne de crédit revolving" de 1,7 milliard d'euros pour une nouvelle échéance fixée à mai 2021.

2.4. Bilan

Le total des actifs non courants inscrits au bilan au 31 décembre 2016 est de 12 777,7 millions d'euros en valeur nette soit une diminution de 96,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015 (12 873,8 millions d'euros).

Cette diminution est notamment liée à la variation nette négative des instruments dérivés actifs non courants de 14,3 millions d'euros et des investissements corporels et incorporels de 77,3 millions d'euros. En effet, la progression des amortissements (670,3 millions d'euros) a été notamment supérieure à celle de la valeur brute des immobilisations de construction et d'exploitation acquises (605,4 millions d'euros) sur l'année 2016.

Par ailleurs, cette variation tient également compte de la diminution de 5,0 millions d'euros des participations dans les sociétés mises en équivalence en raison de la cession de la société TransJamaican Highway début 2016.

Le total de l'actif courant, soit 748,5 millions d'euros au 31 décembre 2016, est en augmentation de 140,0 millions d'euros (608,5 millions d'euros au 31 décembre 2015) du fait principalement de la hausse des disponibilités et équivalents de trésorerie de 59,8 millions d'euros, des actifs courants d'exploitation et hors exploitation de 58,6 millions d'euros, des clients et autres débiteurs de 19,3 millions d'euros et des instruments dérivés actifs courants de 6,5 millions d'euros, d'une part. Cette hausse est partiellement compensée par la baisse des actifs financiers de gestion de trésorerie de 3,6 millions d'euros, d'autre part.

Les capitaux propres augmentent de 178,4 millions d'euros et s'élèvent au 31 décembre 2016 à 118,8 millions d'euros (- 59,6 millions d'euros au 31 décembre 2015). Cette évolution résulte notamment du résultat positif de l'année 2016 (y compris la part des minoritaires) de 1 143,3 millions d'euros, diminué par les distributions d'acomptes sur dividendes de 978,4 millions d'euros et des variations des opérations enregistrées directement en capitaux propres de 16,7 millions d'euros.

Le total des passifs non courants au 31 décembre 2016 s'élève à 11 213,7 millions d'euros (11 346,6 millions d'euros au 31 décembre 2015), soit une baisse de 132,9 millions d'euros due pour l'essentiel à la diminution nette des emprunts obligataires et des autres emprunts et dettes financières de 74,9 millions d'euros, des instruments dérivés passifs non courants de 41,7 millions d'euros et des impôts différés passifs de 24,5 millions d'euros.

Cette diminution est partiellement compensée par la hausse des provisions pour avantages du personnel et autres provisions de 3,2 millions d'euros et des autres passifs non courants de 5,0 millions d'euros.

Le total des passifs courants s'établit à 2 193,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 en diminution de 1,6 million d'euros par rapport au 31 décembre 2015 (2 195,3 millions d'euros). Cette diminution est due principalement aux dettes financières courantes pour 48,8 millions d'euros, aux provisions courantes pour 42,5 millions d'euros, aux fournisseurs pour 27,1 millions d'euros, aux instruments dérivés passifs courants pour 5,6 millions d'euros, compensée partiellement par la hausse des autres passifs courants d'exploitation et hors exploitation de 96,1 millions d'euros et des passifs d'impôt exigible de 26,3 millions d'euros.

Après prise en compte de ces différents éléments, **l'endettement financier net du Groupe** s'élève à 11 195,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 (11 414,5 millions d'euros au 31 décembre 2015), en diminution de 219,4 millions d'euros.

2.5. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe fait apparaître **une trésorerie nette de clôture** de 98,0 millions d'euros, en augmentation de 59,8 millions d'euros par rapport à la trésorerie d'ouverture (38,2 millions d'euros).

Cette variation s'analyse de la façon suivante :

- **la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts** (CAFICE) ressort à 2 651,5 millions d'euros en 2016, en hausse de 5,2 % par rapport à 2015 (2 520,0 millions d'euros). Le taux de CAFICE/Chiffre d'affaires passe de 71,6 % en 2015 à 71,9 % en 2016 ;
- **les flux de trésorerie générés par l'activité**, après variations du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes, impôts et intérêts financiers payés, s'élèvent à 1 697,7 millions d'euros en 2016, en hausse de 4,3 % par rapport à ceux de l'année 2015 (1 628,4 millions d'euros) ;
- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements (négatifs)** représentent 522,6 millions d'euros en 2016, en baisse de 23,4 % par rapport à ceux de l'année 2015 (682,2 millions d'euros) ;
- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement** sont négatifs de 1 119,0 millions d'euros en 2016 à comparer à des flux négatifs de 977,9 millions d'euros en 2015. Ils intègrent, les dividendes payés aux actionnaires d'ASF (977,0 millions d'euros), les encaissements d'emprunts long terme pour un montant de 890,0 millions d'euros, les remboursements d'emprunts à long terme et des lignes de crédit octroyées pour un total de 985,0 millions d'euros et la variation négative des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes de 45,6 millions d'euros.

3. Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note K.23. "Transactions avec les parties liées" de l'annexe aux comptes consolidés 2016.

4. Facteurs de risques

Les principaux risques liés à l'exploitation auxquels le groupe ASF pourrait être confronté tiennent en particulier au trafic et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, la quasi-totalité des revenus étant constituée par les recettes de péage. Le trafic peut également être affecté par le niveau de prix des carburants.

Les principaux risques financiers sont détaillés dans la note I.19. "Informations relatives à la gestion des risques financiers" de l'annexe aux comptes consolidés 2016.

5. Comptes sociaux

5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'ASF (hors chiffre d'affaires construction) s'établit en 2016 à 2 946,7 millions d'euros, soit une progression de 5,4 % par rapport à l'année précédente 2015 (2 796,0 millions d'euros en 2015).

5.2. Résultat net

Le résultat net d'ASF de l'année 2016 s'établit à 1 086,8 millions d'euros, en baisse de 7,4 % par rapport à l'année précédente 2015 (1 173,7 millions d'euros en 2015).

Il intègre notamment les dividendes reçus de sa filiale Escota pour 196,5 millions d'euros en 2016 (480,1 millions d'euros en 2015).

Comptes consolidés au 31 décembre 2016

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	12
Compte de résultat consolidé de la période	12
État du résultat global consolidé de la période	13
Bilan consolidé actif	14
Bilan consolidé passif	15
Tableau des flux de trésorerie consolidés	16
Variation des capitaux propres consolidés	17
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	18
A. Principes généraux et recours aux estimations	19
B. Évolution du périmètre de consolidation	21
C. Indicateurs financiers	22
D. Principales composantes du compte de résultat	23
E. Contrats de concession	27
F. Autres composantes du bilan	30
G. Données relatives aux participations du Groupe	36
H. Capitaux propres	37
I. Financement et gestion des risques financiers	39
J. Avantages du personnel et paiements en actions	50
K. Autres notes	54
L. Note sur les litiges	55
M. Événements postérieurs à la clôture	56
N. Autres informations relatives au périmètre de consolidation	56

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires⁽¹⁾	C.2.	3 689,5	3 519,2
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires		535,8	665,1
Chiffre d'affaires total		4 225,3	4 184,3
Produits des activités annexes		39,0	37,5
Charges opérationnelles	D.3.	(2 261,3)	(2 376,4)
Résultat opérationnel sur activité	D.3.	2 003,0	1 845,4
Paievements en actions (IFRS 2)	J.22.	(4,7)	(4,1)
Résultat des sociétés mises en équivalence		(3,7)	(4,0)
Autres éléments opérationnels courants		31,3	0,3
Résultat opérationnel courant	D.3.	2 025,9	1 837,6
Effet de périmètre		1,6	
Résultat opérationnel	D.3.	2 027,5	1 837,6
Coût de l'endettement financier brut		(334,4)	(393,0)
Produits financiers des placements de trésorerie		0,3	0,4
Coût de l'endettement financier net	D.4.	(334,1)	(392,6)
Autres produits et charges financiers	D.5.	13,4	16,0
Impôts sur les bénéfices	D.6.	(563,5)	(565,7)
<i>dont impact des évolutions législatives sur la fiscalité différée⁽²⁾</i>		26,2	
Résultat net		1 143,3	895,3
Résultat net – part des intérêts minoritaires		1,5	2,2
Résultat net – part du Groupe		1 141,8	893,1
Résultat net par action – part du Groupe, y compris variations non courantes de la fiscalité différée⁽²⁾	D.7.		
Résultat net par action (en euros) ⁽²⁾		4,943	3,867
Résultat net dilué par action (en euros) ⁽²⁾		4,943	3,867
Résultat net – part du Groupe - hors variations non courantes de la fiscalité différée⁽²⁾		1 115,6	893,1

⁽¹⁾ Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

⁽²⁾ Les impôts différés du Groupe au 31 décembre 2016 ont été réévalués à l'occasion des dernières évolutions législatives, notamment suite à l'adoption de la Loi de Finances 2017 en France, qui prévoit un abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 28,00 % pour toutes les entreprises à compter de 2020. L'impact sur le résultat net part du Groupe s'élève à 26,2 millions d'euros (soit 0,113 € par action). Hors cet effet, le résultat net dilué par action ressortirait à 4,830 €.

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2016			Exercice 2015		
		Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net		1 141,8	1,5	1 143,3	893,1	2,2	895,3
Instruments financiers : variations de juste valeur		29,5		29,5	56,0		56,0
dont :							
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>		(0,4)		(0,4)	0,6		0,6
<i>Couvertures de flux de trésorerie⁽¹⁾</i>		29,9		29,9	55,4		55,4
Écarts de conversion		(1,4)		(1,4)	0,6		0,6
Impôt ⁽²⁾		(11,1)		(11,1)	(20,8)		(20,8)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	H.15.2.	17,0		17,0	35,8		35,8
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		(0,2)		(0,2)	0,5		0,5
Impôt		(1,5)		(1,5)	(0,2)		(0,2)
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	H.15.2.	(1,7)		(1,7)	0,3		0,3
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	H.15.2.	15,3	0,0	15,3	36,1	0,0	36,1
Résultat global		1 157,1	1,5	1 158,6	929,2	2,2	931,4

⁽¹⁾ Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

⁽²⁾ Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace).

Bilan consolidé actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	E.8.	11 552,7	11 598,1
Autres immobilisations incorporelles	F.9.	296	31,7
Immobilisations corporelles	F.9.	601,6	631,4
Participations dans les sociétés mises en équivalence	G.13.		5,0
Autres actifs financiers non courants	G.14.	17,7	17,2
Instruments dérivés actifs non courants	I.17.	576,1	590,4
Total actifs non courants		12 777,7	12 873,8
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	F.11.	4,3	4,9
Clients et autres débiteurs	F.11.	309,6	290,3
Autres actifs courants d'exploitation	F.11.	167,3	132,7
Autres actifs courants hors exploitation		48,2	24,2
Instruments dérivés actifs courants	I.17.	121,1	114,6
Actifs financiers de gestion de trésorerie	I.17.		3,6
Disponibilités et équivalents de trésorerie	I.17.	98,0	38,2
Total actifs courants		748,5	608,5
Total actifs		13 526,2	13 482,3

Bilan consolidé passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres			
Capital social		29,3	29,3
Réserves consolidées		(920,2)	(835,3)
Réserves de conversion			1,4
Résultat net – part du Groupe		1 141,8	893,1
Opérations reconnues directement en capitaux propres	H.15.2.	(133,7)	(150,4)
Capitaux propres – part du Groupe		117,2	(61,9)
Intérêts minoritaires	H.15.3.	1,6	2,3
Total capitaux propres		118,8	(59,6)
Passifs non courants			
Provisions non courantes	F.12.	0,4	0,2
Provisions pour avantages du personnel	J.21.	99,2	96,2
Emprunts obligataires	I.17.	7 330,0	6 838,4
Autres emprunts et dettes financières	I.17.	3 529,9	4 096,4
Instruments dérivés passifs non courants	I.17.	166,9	208,6
Autres passifs non courants		22,4	17,4
Impôts différés passifs	D.6.	64,9	89,4
Total passifs non courants		11 213,7	11 346,6
Passifs courants			
Provisions courantes	F.11.	397,5	440,0
Fournisseurs	F.11.	80,8	107,9
Autres passifs courants d'exploitation	F.11.	416,3	383,6
Autres passifs courants hors exploitation		252,7	189,3
Passifs d'impôt exigible		82,9	56,6
Instruments dérivés passifs courants	I.17.	20,1	25,7
Dettes financières courantes	I.17.	943,4	992,2
Total passifs courants		2 193,7	2 195,3
Total passifs et capitaux propres		13 526,2	13 482,3

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		1 143,3	895,3
Dotations nettes aux amortissements	D.32.	670,3	701,5
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		(44,0)	(17,5)
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		9,3	(1,2)
Résultat sur cessions		(1,3)	1,8
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		3,4	3,7
Coûts d'emprunt immobilisés		(27,1)	(21,9)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	D.4.	334,1	392,6
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	D.6.	563,5	565,7
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		2 651,5	2 520,0
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	F11.1.	(55,9)	5,9
Impôts payés		(571,0)	(528,6)
Intérêts financiers nets payés		(326,9)	(368,9)
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	1 697,7	1 628,4
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(9,2)	(7,8)
<i>Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>			0,1
Investissements opérationnels (nets de cessions)		(9,1)	(7,7)
Cash flow opérationnel		1 688,6	1 620,7
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)</i>		(495,2)	(681,7)
<i>Cession d'immobilisations du domaine concédé</i>		(20,8)	9,2
Investissements de développement des concessions		(516,0)	(672,5)
Cash flow libre (après investissements)		1 172,6	948,2
<i>Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>		(3,7)	(3,2)
<i>Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>		6,1	
<i>Incidence nette des variations de périmètre</i>		(1,5)	
Investissements financiers nets		0,9	(3,2)
Autres		1,7	1,2
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(522,6)	(682,2)
Dividendes payés			
- aux actionnaires d'ASF	H.15.	(977,0)	(1 628,4)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(1,4)	(4,0)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	I.17.	890,0	1 370,0
Remboursements d'emprunts long terme	I.17.	(985,0)	(718,5)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		(45,6)	3,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(1 119,0)	(977,9)
Autres variations	IV	3,7	1,2
Variation de la trésorerie nette	I + II + III + IV	59,8	(30,5)
Trésorerie nette à l'ouverture	I.17.	38,2	68,7
Trésorerie nette à la clôture	I.17.	98,0	38,2
Variation des actifs financiers de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		45,6	(3,0)
(Émission) remboursement des emprunts		95,0	(651,5)
Autres variations		19,0	30,5
Variation de l'endettement financier net		219,4	(654,5)
Endettement financier net en début de période	I.17.	(11 414,5)	(10 760,0)
Endettement financier net en fin de période	I.17.	(11 195,1)	(11 414,5)

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres – part du Groupe								
(en millions d'euros)	Capital social	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2015	29,3	17,2	774,5	0,8	(185,9)	635,9	4,1	640,0
Résultat net de la période			893,1			893,1	2,2	895,3
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées				0,6	35,5	36,1		36,1
Résultat global de la période			893,1	0,6	35,5	929,2	2,2	931,4
Affectation du résultat et dividendes distribués		(853,9)	(774,5)			(1628,4)	(4,0)	(1632,4)
Paiements en actions (IFRS 2)		1,4				1,4		1,4
Capitaux propres 31/12/2015	29,3	(835,3)	893,1	1,4	(150,4)	(61,9)	2,3	(59,6)
Résultat net de la période			1141,8			1141,8	1,5	1143,3
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées				(1,4)	16,7	15,3		15,3
Résultat global de la période			1141,8	(1,4)	16,7	1157,1	1,5	1158,6
Affectation du résultat et dividendes distribués		(83,9)	(893,1)			(977,0)	(1,4)	(978,4)
Paiements en actions (IFRS 2)		(1,0)				(1,0)		(1,0)
Variations de périmètre							(0,8)	(0,8)
Capitaux propres 31/12/2016	29,3	(920,1)	1141,8	0,0	(133,7)	117,2	1,6	118,8

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A. Principes généraux et recours aux estimations	19	G.14. Autres actifs financiers non courants (dont actifs financiers disponibles à la vente)	37
A.1. Base de préparation des comptes	19	H. Capitaux propres	37
A.2. Méthodes de consolidation	20	H.15. Informations relatives aux capitaux propres	37
A.3. Recours aux estimations	20	H.16. Dividendes	38
B. Évolution du périmètre de consolidation	21	I. Financement et gestion des risques financiers	39
C. Indicateurs financiers	22	I.17. Données relatives à l'endettement financier net	39
C.1. Information sectorielle	22	I.18. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	42
C.2. Chiffre d'affaires	22	I.19. Informations relatives à la gestion des risques financiers	43
D. Principales composantes du compte de résultat	23	I.20. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	48
D.3. Résultat opérationnel	23	J. Avantages du personnel et paiements en actions	50
D.4. Coût de l'endettement financier net	24	J.21. Provisions pour avantages du personnel	50
D.5. Autres produits et charges financiers	25	J.22. Paiements en actions	53
D.6. Impôts sur les bénéfices	25	K. Autres notes	54
D.7. Résultat par action	26	K.23. Transactions avec les parties liées	54
E. Contrats de concession	27	K.24. Honoraires des Commissaires aux comptes	55
E.8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	28	L. Note sur les litiges	55
F. Autres composantes du bilan	30	M. Événements postérieurs à la clôture	56
F.9. Immobilisations corporelles et autres incorporelles	30	M.25. Affectation du résultat 2016	56
F.10. Prêts et créances	32	M.26. Autres événements postérieurs à la clôture	56
F.11. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	33	N. Autres informations relatives au périmètre de consolidation	56
F.12. Provisions non courantes	35	Autres règles et méthodes de consolidation	56
G. Données relatives aux participations du Groupe	36		
G.13. Participations dans les sociétés mises en équivalence: entreprises associées	36		

A. Principes généraux et recours aux estimations

A.1. Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe ASF au 31 décembre 2016 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2016 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2015, à l'exception de l'évolution de la présentation des états financiers consolidés décrite ci-après et des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2016.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 3 février 2017 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 5 avril 2017.

A.1.1. Évolution de la présentation des états financiers consolidés du Groupe

La présentation des états financiers consolidés du Groupe a été modifiée par rapport à celle utilisée pour les exercices clos jusqu'au 31 décembre 2015.

Les modifications ont porté principalement sur l'organisation et la hiérarchisation des notes annexes par thème de référence. Elles sont destinées à accroître la lisibilité et la pertinence des états financiers consolidés du Groupe et à en favoriser l'appréhension, conformément aux recommandations de l'AMF et aux travaux entrepris par le normalisateur comptable international.

La plupart des principes comptables, auparavant regroupés en note A, figurent désormais au sein de chaque note de référence afin que le lecteur puisse plus aisément comprendre les données financières présentées. La base de préparation des comptes, les méthodes de consolidation applicables spécifiquement aux sociétés du périmètre du Groupe et le recours aux estimations pour l'établissement des comptes consolidés restent toutefois détaillés en note A. "Principes généraux et recours aux estimations". Les autres règles et méthodes de consolidation, à caractère plus général et non spécifiques au Groupe, sont désormais présentées en note N. "Autres informations relatives au périmètre de consolidation".

La présentation des compte de résultat, état du résultat global, tableau des flux de trésorerie et variation des capitaux propres n'est pas modifiée par les travaux d'amélioration entrepris. La présentation du bilan est identique à celle des exercices précédents, à l'exception de l'ajout de postes complémentaires destinés à présenter de façon isolée les montants des provisions pour avantages du personnel.

A.1.2. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2016

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2016. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2016 :

- Amendements à IAS 1 "Amélioration des informations à fournir en annexe";
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 "Éclaircissements sur les modes d'amortissements acceptables";
- Amendements à IAS 19 "Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel";
- Amendements à IFRS 11 "Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes";
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 et cycle 2012-2014.

Au niveau Groupe, la mise en œuvre des amendements n'a pas d'impact significatif.

A.1.3. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2016

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2016 :

- IFRS 9 "Instruments financiers";
- IFRS 15 "Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients";
- IFRS 16 "Contrats de location";
- Amendements à IAS 7 "Initiative concernant les informations à fournir";
- Amendements à IAS 12 "Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées";
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 "Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise";
- Amendements à IFRS 2 "Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions";
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016;
- IFRIC 22 "Effet des variations des cours des monnaies étrangères : Transactions en monnaie étrangère et contrepartie payée d'avance".

Une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes est en cours.

A.2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, le groupe ASF réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

La norme IFRS 11 "Partenariats" concerne tous les aspects relatifs à la comptabilisation des entités sous contrôle conjoint. Cette norme n'a pas d'impact au sein du groupe ASF puisque le Groupe ne détient aucune coentreprise ou activité conjointe.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20%. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant d'intérêts minoritaires matériels, ni d'entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la position financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe. Le groupe ASF ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

A.3. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

A.3.1. Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

A.3.2. Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon significative le montant des provisions sont les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01 et TP09) et des taux d'actualisation retenus.

A.3.3. Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en note I.20. "Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable".

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et du "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (*swaps, caps, floors...*) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;
- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

A.3.4 Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode actuarielle des *unités de crédit projetées* reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces engagements sont ainsi susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note J.21. "Provisions pour avantages du personnel". Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

A.3.5 Valorisation des paiements en actions

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés ou certains de ses salariés d'offres de souscription d'actions, de plans d'attribution d'actions de performance et de plan d'épargne du groupe VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

B. Évolution du périmètre de consolidation

En janvier 2016, la société ASF a procédé à la cession des titres détenus des sociétés Jamaican Infrastructure Operator (JIO) et TransJamaican Highway (TJH). Ces sociétés étaient consolidées au 31 décembre 2015 selon les méthodes respectivement de l'intégration globale et de la mise en équivalence. Compte tenu du caractère non significatif des opérations réalisées par ces sociétés entre le 1^{er} janvier 2016 et la date de cession, ces deux sociétés ont été déconsolidées en date du 1^{er} janvier 2016.

Au mois de mai 2016, le groupe ASF a souscrit à une augmentation de capital réalisée par la société Axxès. À l'issue de cette opération, le pourcentage de détention (42,9 %) ainsi que le mode de consolidation restent inchangés.

Au 31 décembre 2016, Escota est l'unique société consolidée selon la méthode de l'intégration globale et Axxès (entreprise associée) l'unique société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

C. Indicateurs financiers

C.1. Information sectorielle

Le groupe ASF est géré comme un seul secteur d'activité, à savoir l'activité de gestion et d'exploitation de sections d'autoroutes concédées à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, des locations de mise à disposition de fibres optiques, des stations de télécommunications, d'emplacements de parking poids lourds).

C.2. Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 "Produits des activités ordinaires" et IAS 11 "Contrats de construction". La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée en note E. "Contrats de concession" présentée ci-dessous. Ils comprennent:

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement; et
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégage à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015	Variation 2016 vs 2015
Chiffre d'affaires péages	3 617,6	3 438,4	5,2 %
Redevances des installations commerciales	57,0	56,0	1,8 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	14,9	24,8	-39,9 %
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 689,5	3 519,2	4,8 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	535,8	665,1	-19,4 %
Chiffre d'affaires total	4 225,3	4 184,3	1,0 %

La ventilation du chiffre d'affaires en France et à l'international et par société du Groupe est la suivante:

Exercice 2016

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires réalisé en France		Chiffre d'affaires Exercice 2016
	ASF	Escota	
Chiffre d'affaires péages	2 886,5	731,1	3 617,6
Redevances des installations commerciales	49,4	7,6	57,0
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	10,8	4,1	14,9
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	2 946,7	742,8	3 689,5
Répartition du Chiffre d'affaires total	79,9 %	20,1 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	426,3	109,5	535,8
Chiffre d'affaires total	3 373,0	852,3	4 225,3

Exercice 2015

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires réalisé en France			À l'international Jamaican Infrastructure Operator	Chiffre d'affaires Exercice 2015
	ASF	Escota	Total		
Chiffre d'affaires péages	2 736,8	701,6	3 438,4		3 438,4
Redevances des installations commerciales	48,7	7,3	56,0		56,0
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	10,5	4,3	14,8	10,0	24,8
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	2 796,0	713,2	3 509,2	10,0	3 519,2
Répartition du Chiffre d'affaires réalisé en France	79,7 %	20,3 %	100,0 %		
Répartition du Chiffre d'affaires total	79,4 %	20,3 %	99,7 %	0,3 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	408,8	256,3	665,1		665,1
Chiffre d'affaires total	3 204,8	969,5	4 174,3	10,0	4 184,3

D. Principales composantes du compte de résultat

D.3. Résultat opérationnel

Principes comptables

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Il exclut également la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et les autres éléments opérationnels courants et non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants. Les autres éléments opérationnels non courants comprennent notamment les plus ou moins-values de cession de titres et sont comptabilisés en **résultat opérationnel**.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires⁽¹⁾	3 689,5	3 519,2
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	535,8	665,1
Chiffre d'affaires total	4 225,3	4 184,3
Produits des activités annexes⁽²⁾	39,0	37,5
Achats consommés	(23,5)	(25,6)
Services extérieurs	(222,1)	(170,4)
Personnel intérimaire	(2,1)	(2,6)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(547,4)	(675,8)
Impôts et taxes	(514,5)	(488,4)
Charges de personnel	(306,5)	(312,0)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	1,1	(0,9)
Dotations aux amortissements	(670,3)	(701,5)
Dotations nettes aux provisions	24,0	0,8
Charges opérationnelles	(2 261,3)	(2 376,4)
Résultat opérationnel sur activité	2 003,0	1 845,4
% du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	54,3 %	52,4 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(4,7)	(4,1)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(3,7)	(4,0)
Autres éléments opérationnels courants	31,3	0,3
Résultat opérationnel courant	2 025,9	1 837,6
Effet de périmètre	1,6	
Résultat opérationnel	2 027,5	1 837,6

⁽¹⁾ Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

⁽²⁾ Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées dans le chiffre d'affaires.

Les autres éléments opérationnels courants comprennent notamment l'impact de l'évolution des clauses d'indexation utilisées pour l'évaluation de la provision pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés (voir note F.11.3. "Analyse des provisions courantes").

D.3.1. Autres produits et charges opérationnels sur activité

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Subventions d'exploitation et indemnités d'assurance reçues	1,4	0,9
Plus ou moins values nettes de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(0,3)	(1,8)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	1,1	(0,9)

D.3.2. Dotations aux amortissements

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(557,0)	(581,2)
Autres immobilisations incorporelles	(12,4)	(14,7)
Immobilisations corporelles	(100,9)	(105,6)
Dotations aux amortissements	(670,3)	(701,5)

Les dotations aux amortissements de la période relatives aux immobilisations incorporelles du domaine concédé intègrent les effets en année pleine du Plan de relance autoroutier mis en œuvre au cours du second semestre 2015 qui a prolongé la durée des contrats de concession d'ASF et d'Escota de respectivement 2 ans et 4 mois et 4 ans et 2 mois.

D.4. Coût de l'endettement financier net**Principes comptables**

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à leur juste valeur par résultat.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 334,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 (392,6 millions d'euros au 31 décembre 2015), soit une diminution de 58,5 millions d'euros. Cette variation résulte principalement du refinancement dans de meilleures conditions des remboursements intervenus en 2015 et 2016 et de la baisse des taux d'intérêts sur la part de la dette à taux variable.

Au cours de l'exercice, le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Passifs financiers évalués au coût amorti	(400,3)	(434,8)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	0,3	0,4
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs ^(*)	68,6	47,6
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(2,7)	(5,8)
Total coût de l'endettement financier net	(334,1)	(392,6)

^(*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau ci-après.

Le poste " Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs " s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	136,8	122,9
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(13,5)	(80,0)
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	13,5	80,0
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(68,2)	(75,3)
dont reclassement de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	(26,7)	(43,3)
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	68,6	47,6

D.5. Autres produits et charges financiers

Principes comptables

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, les coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent les ouvrages en concession et sont incorporés à la valeur des actifs immobilisés pendant la période de construction. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Coûts d'actualisation	(13,7)	(5,9)
Coûts d'emprunts immobilisés	27,1	21,9
Total autres produits et charges financiers	13,4	16,0

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation des actifs et passifs à plus d'un an pour 13,7 millions d'euros en 2016 (5,9 millions d'euros en 2015).

Ces coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés à hauteur de 11,2 millions d'euros en 2016 (4,7 millions d'euros en 2015), des provisions pour engagements de retraite à hauteur de 2,0 millions d'euros en 2016 (2,2 millions d'euros en 2015) et des créances et des dettes non courantes à hauteur de 0,5 million d'euros en 2016 (- 1,0 million d'euros en 2015).

Les autres produits financiers intègrent notamment les coûts d'emprunts immobilisés pour 27,1 millions d'euros en 2016 (21,9 millions d'euros en 2015).

D.6. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

D.6.1. Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Impôts courants	(597,2)	(558,2)
Impôts différés	33,7	(7,5)
Impôts sur les bénéfices	(563,5)	(565,7)

La charge nette d'impôts de l'exercice 2016 est de 563,5 millions d'euros (565,7 millions d'euros en 2015), dont 455,7 millions d'euros pour ASF (447,1 millions d'euros en 2015) et 107,8 millions d'euros pour Escota (118,3 millions d'euros en 2015).

Les impôts différés comprennent l'impact de l'abaissement du taux d'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 28,00 % à partir de 2020 pour un montant de 26,2 millions d'euros.

D.6.2. Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif du Groupe (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence) ressort à 34,5 % sur l'exercice 2016, hors impact de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés prévue en 2020, contre 38,6 % en 2015. Cette diminution s'explique essentiellement par la suppression en 2016 de la majoration de 10,7 % du taux d'impôt sur les bénéfices.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France de 34,43 % et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	1 710,5	1 465,0
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,4 %	38,0 %
Impôt théorique attendu	(588,9)	(556,7)
Différences permanentes et autres	25,4	(9,0)
Impôt effectivement constaté	(563,5)	(565,7)
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	32,9 %	38,6 %

D.6.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2016	Variations			31/12/2015
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Différences temporelles sur engagements de retraite	30,1	(3,0)	(1,5)		34,6
Différences temporelles sur instruments financiers	59,9	(3,6)	(11,4)		74,9
Autres	50,6	2,2		3,3	45,1
Total impôts différés	140,6	(4,4)	(12,9)	3,3	154,6
Impôts différés passifs					
Immobilisations incorporelles du domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	182,1	(36,6)			218,7
Immobilisations corporelles du domaine concédé	8,8	(1,3)			10,1
Différences temporelles sur provisions	3,1	(3,5)		(1,4)	8,0
Autres	11,5	(0,2)	(0,3)	4,7	7,2
Total impôts différés passifs	205,5	(41,6)	(0,3)	3,3	244,0
Impôts différés nets	(64,9)	37,2	(12,6)	(0,0)	(89,4)

D.7. Résultat par action**Principes comptables**

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les options de souscription d'actions et les actions de performance. La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Par ailleurs, pour le calcul du résultat par action avant et après dilution, le résultat est corrigé (le cas échéant) des impacts enregistrés directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

Le capital de la société est depuis 2002 composé de 230 978 001 actions. La société ne détient pas d'actions propres ni d'instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions pondéré à prendre en considération pour le calcul en 2016 comme en 2015 du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

Le résultat par action 2016 s'élève à 4,943 euros (3,867 euros en 2015).

E. Contrats de concession

Principes comptables

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services", le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- **soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Le modèle s'applique également dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple "pass through" ou "shadow toll"). Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en "Immobilisations incorporelles du domaine concédé" net des éventuelles subventions d'investissement reçues. Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage, à compter de sa mise en service.

Ce traitement s'applique aux contrats de concession des sociétés ASF et Escota ;

- **soit de la part du concédant : modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction...) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt.

Ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du groupe ASF.

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en "Immobilisation incorporelle du domaine concédé". Ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du groupe ASF.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage, à compter de la date de début d'exploitation. Les sociétés d'autoroutes ASF et Escota utilisent la méthode de l'amortissement linéaire.

E.8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

E.8.1. Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coûts des infrastructures	Avances et Encours	Subventions d'investissement	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2015	19 847,3	666,1	(358,9)	20 154,5
Acquisitions de la période (*)	218,9	468,1	(2,8)	684,2
Sorties de la période	(2,8)			(2,8)
Autres mouvements	154,7	(149,8)		4,9
Au 31/12/2015	20 218,1	984,4	(361,7)	20 840,8
Acquisitions de la période (*)	72,7	490,3	(47,2)	515,8
Sorties de la période	(3,1)			(3,1)
Autres mouvements	195,3	(196,5)	0,3	(0,9)
Au 31/12/2016	20 483,0	1 278,2	(408,6)	21 352,6
Amortissements				
Au 01/01/2015	(8 800,8)	0,0	139,0	(8 661,8)
Amortissements de la période	(590,2)		9,0	(581,2)
Sorties de la période	0,3			0,3
Au 31/12/2015	(9 390,7)	0,0	148,0	(9 242,7)
Amortissements de la période	(566,5)		9,5	(557,0)
Autres mouvements	0,1		(0,3)	(0,2)
Au 31/12/2016	(9 957,1)	0,0	157,2	(9 799,9)
Valeur nette				
Au 01/01/2015	11 046,5	666,1	(219,9)	11 492,7
Au 31/12/2015	10 827,4	984,4	(213,7)	11 598,1
Au 31/12/2016	10 525,9	1 278,2	(251,4)	11 552,7

(*) Y compris les coûts d'emprunts immobilisés.

Les investissements de l'année 2016 s'élèvent, hors coûts d'emprunts immobilisés, à 488,7 millions d'euros (662,3 millions d'euros pour l'année 2015).

Les coûts d'emprunts incorporés en 2016 dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 27,1 millions d'euros (21,9 millions d'euros pour l'année 2015).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 1 278,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 (dont 1 086,0 millions d'euros pour ASF et 192,2 millions d'euros pour Escota) à comparer à 984,4 millions d'euros au 31 décembre 2015 (dont 789,5 millions d'euros pour ASF et 194,9 millions d'euros pour Escota). Les investissements d'ASF concernent notamment les travaux de dédoublement de l'autoroute A9 près de Montpellier et d'élargissement de l'autoroute A63 dans le Pays Basque.

E.8.2. Principales caractéristiques des contrats de concession

Les principales caractéristiques des contrats de concession (modèle de l'actif incorporel) exploités par ASF et Escota sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Infrastructures autoroutières	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat
Groupe ASF					
ASF 2714 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Avril 2036
Escota 471 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Février 2032

E.8.3. Engagements donnés au titre des contrats de concession**Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement**

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés ASF et Escota sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre des contrats de plan pluriannuels et du Plan de relance autoroutier mis en œuvre au cours du second semestre 2015.

Elles ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées qui sont provisionnées (voir note F.11.3. "Analyse des provisions courantes").

L'avancement des travaux au cours de l'exercice conduit à une diminution des engagements de 595,7 millions d'euros, les principaux investissements sont décrits dans la note E.8.1. présentant les immobilisations incorporelles du domaine concédé du Groupe.

Ces investissements sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscription à de nouveaux emprunts bancaires ou tirage sur leurs lignes de crédit disponibles.

Les engagements correspondants s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
ASF	1 200,2	1 734,8
Escota	515,8	576,9
Total	1 716,0	2 311,7

Rapport annuel d'exécution

Les rapports annuels d'exécution des cahiers des charges de la concession et des contrats de plan des sociétés ASF et Escota pour l'année 2015 ont été remis au mois de juin 2016 à la Direction des Infrastructures de Transport. Les sociétés satisfont à l'ensemble de leurs engagements.

F. Autres composantes du bilan

F.9. Immobilisations corporelles et autres incorporelles

F.9.1. Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production net de subventions d'investissement reçues, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et autres équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 30 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 10 ans
Matériels et outillages	de 4 à 15 ans
Matériels informatiques	de 3 à 5 ans
Matériels de transport et de manutention	de 2 à 10 ans
Agencements et installations	de 5 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Avances et encours sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2015	2 165,2	67,4	(7,7)	1,2	2 226,1
Acquisitions de la période ^(*)	20,0	36,6	(0,7)	0,1	56,0
Sorties de la période	(27,9)			(0,1)	(28,0)
Écarts de conversion				0,1	0,1
Autres mouvements	40,0	(44,5)		(0,1)	(4,6)
Au 31/12/2015	2 197,3	59,5	(8,4)	1,2	2 249,6
Acquisitions de la période ^(*)	28,8	43,0			71,8
Sorties de la période	(21,0)				(21,0)
Autres mouvements	24,2	(24,2)	(0,7)	(1,2)	(1,9)
Au 31/12/2016	2 229,3	78,3	(9,1)	0,0	2 298,5
Amortissements					
Au 01/01/2015	(1 544,9)	0,0	6,6	(0,9)	(1 539,2)
Amortissements de la période	(105,9)		0,4	(0,1)	(105,6)
Sorties de la période	26,6				26,6
Au 31/12/2015	(1 624,2)	0,0	7,0	(1,0)	(1 618,2)
Amortissements de la période	(101,2)		0,3		(100,9)
Sorties de la période	20,4				20,4
Autres mouvements	(0,1)		0,9	1,0	1,8
Au 31/12/2016	(1 705,1)	0,0	8,2	0,0	(1 696,9)
Valeur nette					
Au 01/01/2015	620,3	67,4	(1,1)	0,3	686,9
Au 31/12/2015	573,1	59,5	(1,4)	0,2	631,4
Au 31/12/2016	524,2	78,3	(0,9)	0,0	601,6

^(*) Y compris les coûts d'emprunts immobilisés.

F.9.2. Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles (composées principalement de logiciels informatiques) acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité de 3 à 5 ans.

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 29,6 millions d'euros au 31 décembre 2016 (31,7 millions d'euros au 31 décembre 2015). Elles comprennent les logiciels du Groupe pour 20,2 millions d'euros (19,9 millions d'euros au 31 décembre 2015) et les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour 9,4 millions d'euros (11,8 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les dotations aux amortissements constatées au cours de la période s'élèvent à 12,4 millions d'euros (14,7 millions d'euros en 2015).

F.9.3. Pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles**Principes comptables**

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex: évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex: diminution significative du chiffre d'affaires...).

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque UGT, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2016 comme en 2015.

F.10. Prêts et créances**Principes comptables**

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt s'il existe une indication objective de perte de valeur. Celle-ci correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) et est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Les prêts et créances évalués au coût amorti s'élèvent à 12,5 millions d'euros et comprennent principalement la participation des sociétés à l'effort de construction. Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé, au sein du poste "Autres actifs financiers non courants" (pour la part à plus d'un an).

La part à moins d'un an des prêts et créances est classée en autres actifs financiers courants pour un montant de 1,7 million d'euros au 31 décembre 2016 (1,6 million d'euros au 31 décembre 2015).

Au cours de la période, l'évolution des prêts et créances au coût amorti ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Début de la période	11,6	11,0
Acquisitions de la période	1,4	0,9
Sorties de la période	(0,5)	(0,3)
Fin de la période	12,5	11,6
<i>dont :</i>		
de 1 à 5 ans	1,7	2,4
> à 5 ans	10,8	9,2

F.11. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur qui tiennent compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Ce risque est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les dettes fournisseurs correspondent à des passifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes, des pièces détachées pour les différents matériels (péage, électrique, transport, engins) et de fournitures informatiques et de bureau. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

F.11.1. Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variations 31/12/2016 - 31/12/2015	
			Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	4,3	4,9	(0,3)	(0,3)
Clients et autres débiteurs	309,6	290,3	21,8	(2,5)
Autres actifs courants d'exploitation	167,3	132,7	34,4	0,2
Stocks et créances d'exploitation (I)	481,2	427,9	55,9	(2,6)
Fournisseurs	(80,8)	(107,9)	24,9	2,2
Autres passifs courants d'exploitation	(416,2)	(383,6)	(33,1)	0,5
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(497,0)	(491,5)	(8,2)	2,7
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I+II)	(15,8)	(63,6)	47,7	0,1^(*)
Provisions courantes	(397,5)	(440,0)	8,2	34,3
dont part à moins d'un an des provisions non courantes	(0,6)	(1,2)	(1,1)	1,7
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(413,3)	(503,6)	55,9	34,4

(*) Dont impact de la cession de la société Jamaican Infrastructure Operator (voir note B. "Évolution du périmètre de consolidation").

F.11.2. Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2016	Échéances				
		< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	4,3				3,6	0,7
Clients et autres débiteurs	309,6	308,6		0,1	0,8	0,1
Autres actifs courants d'exploitation	167,3	96,2	10,1	18,6	41,0	1,4
Stocks et créances d'exploitation	I	404,8	10,1	18,7	45,4	2,2
Fournisseurs	(80,8)	(42,3)	(38,5)			
Autres passifs courants d'exploitation	(416,2)	(258,2)	(54,6)	(21,3)	(42,5)	(39,6)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(300,5)	(93,1)	(21,3)	(42,5)	(39,6)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I + II	104,3	(83,0)	(2,6)	2,9	(37,4)

(en millions d'euros)	31/12/2015	Échéances					
		< 1 an					> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	4,9		0,1	0,2	3,9	0,7	
Clients et autres débiteurs	290,3	289,1	0,1	0,1	1,0		
Autres actifs courants d'exploitation	132,7	91,0	12,5	26,8	0,9	1,5	
Stocks et créances d'exploitation	I 427,9	380,1	12,7	27,1	5,8	2,2	
Fournisseurs	(107,9)	(70,8)	(37,1)				
Autres passifs courants d'exploitation	(383,6)	(236,5)	(46,8)	(20,5)	(38,1)	(41,7)	
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II (491,5)	(307,3)	(83,9)	(20,5)	(38,1)	(41,7)	
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I + II (63,6)	72,8	(71,2)	6,6	(32,3)	(39,5)	

Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients facturées	68,4	81,2
Dépréciations - créances clients	(1,1)	(2,0)
Créances clients nettes	67,3	79,2

Au 31 décembre 2016, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élevaient à 1,3 million d'euros (1,1 million au 31 décembre 2015). Elles sont dépréciées à hauteur de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2016 (comme au 31 décembre 2015). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élevaient au 31 décembre 2016 à 2,9 millions d'euros (4,2 millions d'euros au 31 décembre 2015) et sont dépréciées à hauteur de 0,8 million d'euros (1,6 million d'euros au 31 décembre 2015).

F.11.3. Analyse des provisions courantes

Principes comptables

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation des provisions est enregistré en "autres produits et charges financiers".

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont principalement constituées pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01 et TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour autres risques rattachés à l'exploitation.

Au cours des exercices 2016 et 2015, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écart de conversion	Clôture
01/01/2015	379,6	90,2	(40,0)	(8,0)	0,0	(5,6)	0,0	416,2
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	379,7	45,9	(37,8)	(6,5)				381,3
Autres risques courants	35,5	35,5	(8,7)	(4,0)	(0,8)			57,5
Reclassement part à moins d'un an	1,0					0,2		1,2
31/12/2015	416,2	81,4	(46,5)	(10,5)	(0,8)	0,2	0,0	440,0
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	381,3	74,9	(55,8)	(1,7)	(31,1)			367,6
Autres risques courants	57,5	19,8	(18,2)	(15,9)	(13,9)			29,3
Reclassement part à moins d'un an	1,2					(0,6)		0,6
31/12/2016	440,0	94,7	(74,0)	(17,6)	(45,0)	(0,6)	0,0	397,5

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés concernent ASF pour 303,4 millions d'euros au 31 décembre 2016 (318,8 millions d'euros au 31 décembre 2015) et Escota pour 64,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 (62,5 millions d'euros au 31 décembre 2015).

F.12. Provisions non courantes

Principes comptables

Les provisions non courantes sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en "autres passifs courants hors exploitation". La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en "provisions courantes".

F.12.1. Détail des provisions non courantes

Au cours des exercices 2016 et 2015, les provisions non courantes figurant au bilan (hors avantages du personnel) ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2015	2,6	2,0	(4,6)	(4,9)	0,0	5,2	0,3
Autres risques	1,3	0,4	(0,9)	(0,2)	0,8		1,4
Reclassement part à moins d'un an	(1,0)					(0,2)	(1,2)
31/12/2015	0,3	0,4	(0,9)	(0,2)	0,8	(0,2)	0,2
Autres risques	1,4	1,2	(0,9)	(45,7)	45,0		1,0
Reclassement part à moins d'un an	(1,2)					0,6	(0,6)
31/12/2016	0,2	1,2	(0,9)	(45,7)	45,0	0,6	0,4

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note L. "Note sur les litiges". Elles s'élèvent à 1,0 million d'euros au 31 décembre 2016 (1,1 million d'euros au 31 décembre 2015), dont 0,6 million d'euros pour la part à moins d'un an (1,1 million au 31 décembre 2015).

G. Données relatives aux participations du Groupe

G.13. Participations dans les sociétés mises en équivalence: entreprises associées

Principes comptables

Les participations mises en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé et les frais d'acquisition. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société. Les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture peuvent ainsi être présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note F.9.3. "Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles". Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle du Groupe, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

G.13.1. Variations de la période

(en millions d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Valeur des titres en début d'exercice	5,0	5,2
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	3,7	3,2
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	(3,7)	(4,0)
Variation de périmètre et écarts de conversion ^(*)	(5,0)	0,6
Valeur des titres en fin d'exercice	0,0	5,0

^(*) La société Transjamaican Highway (TJH) a été cédée début 2016 (voir note B. "Évolution du périmètre de consolidation").

G.13.2. Informations financières agrégées

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2016 concernent la société Axxès. La société Transjamaican Highway a été cédée en janvier 2016 et n'est pas consolidée sur la période.

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	
	Axxès	Axxès	Transjamaican Highway
% de détention	42,9%	42,9%	12,6%
Compte de résultat			
Chiffre d'affaires	372,2	351,0	4,3
Résultat net	(3,7)	(3,2)	(0,8)

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes dans ses entreprises associées à hauteur des engagements pris. Au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015, aucune perte non reconnue au titre des entreprises associées n'existe.

G.13.3. Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre les filiales contrôlées et des entreprises associées. Les principales transactions se présentent comme suit:

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	314,1	304,2
Produits des activités annexes	1,5	1,2
Créances clients	26,6	25,1
Achats	1,6	1,5
Dettes fournisseurs	0,4	0,4

G.14. Autres actifs financiers non courants (dont actifs financiers disponibles à la vente)

Principes comptables

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :
 - la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre,
 - la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Titres de participation cotés	5,2	5,6
Actifs financiers disponibles à la vente bruts	5,2	5,6
Actifs financiers disponibles à la vente nets	5,2	5,6
Prêts et créances au coût amorti ^(*)	12,5	11,6
Autres actifs financiers non courants	17,7	17,2

^(*) Les informations relatives aux "Prêts et créances au coût amorti" sont présentées en note F.10.

La composition des actifs financiers disponibles à la vente nets est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage	5,2	5,6
Actifs financiers disponibles à la vente nets	5,2	5,6

Au cours de la période, l'évolution des actifs financiers disponibles à la vente s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Début de la période	5,6	5,0
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	(0,4)	0,6
Fin de la période	5,2	5,6

H. Capitaux propres

H.15. Informations relatives aux capitaux propres

H.15.1. Capital social

Le nombre d'actions de la société est de 230 978 001 depuis 2002. La société n'a pas d'actions propres ni d'instrument susceptible de donner droit à des actions.

H.15.2. Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2016			31/12/2015			
	Part du Groupe	Minoritaires	Total	Part du Groupe	Minoritaires	Total	
Actifs financiers disponibles à la vente							
Réserve à l'ouverture	2,3	0,0	2,3	1,7	0,0	1,7	
Variations de juste valeur de la période	(0,4)		(0,4)	0,6		0,6	
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	1,9	0,0	1,9	2,3	0,0	2,3
Couverture de flux de trésorerie							
Réserve à l'ouverture	(201,0)	0,0	(201,0)	(256,4)	0,0	(256,4)	
Variations de juste valeur de la période	3,2		3,2	12,1		12,1	
Éléments de juste valeur constatés en résultat	26,7		26,7	43,3		43,3	
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(171,1)	0,0	(171,1)	(201,0)	0,0	(201,0)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (éléments recyclables en résultat)	I + II	(169,2)	0,0	(169,2)	(198,7)	0,0	(198,7)
Effet impôt associé		57,3		57,3	68,4		68,4
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	III	(111,9)	0,0	(111,9)	(130,3)	0,0	(130,3)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite							
Réserve à l'ouverture	(20,1)	0,0	(20,1)	(20,4)	0,0	(20,4)	
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	(0,2)		(0,2)	0,5		0,5	
Effet impôt associé	(1,5)		(1,5)	(0,2)		(0,2)	
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments non recyclables en résultat)	IV	(21,8)		(21,8)	(20,1)		(20,1)
Total des opérations enregistrées directement en capitaux propres	III + IV	(133,7)	0,0	(133,7)	(150,4)	0,0	(150,4)

Le montant inscrit en capitaux propres au titre de la couverture de flux de trésorerie concerne principalement les opérations relatives à la couverture du risque de taux, décrites en note I.19.1.2. "Description des opérations de couverture".

H.15.3. Intérêts minoritaires

Au mois de janvier 2016, la société ASF a procédé à la cession des titres détenus de la société Jamaican Infrastructure Operator (JIO). Les intérêts minoritaires associés ont été déconsolidés en conséquence.

Les intérêts minoritaires existants au 31 décembre 2016 concernent exclusivement ceux de la société Escota.

H.16. Dividendes

Les dividendes versés par ASF SA au titre des exercices 2016 et 2015 s'analysent de la façon suivante :

		2016	2015
Acompte sur dividende			
Montant (en millions d'euros)	(I)	977,0	1 108,7
Par action (en euros)		4,23	4,80
Solde du dividende distribué			
Montant (en millions d'euros)	(II)		
Par action (en euros)			
Dividende net global attribué à chaque action			
Montant (en millions d'euros)	(I) + (II)	977,0	1 108,7
Par action (en euros)		4,23	4,80

ASF SA a procédé au versement de deux acomptes sur dividendes 2016 le 7 septembre 2016 et le 15 décembre 2016.

Le dividende global qui sera distribué au titre de l'exercice 2016 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 avril 2017 (voir note M.25. "Affectation du résultat 2016").

I. Financement et gestion des risques financiers

I.17. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "coût de l'endettement financier brut".

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument composé et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en "dettes financières courantes".

Au 31 décembre 2016, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 11,2 milliards d'euros, en diminution de 219,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015 (11,4 milliards d'euros). Il se décompose de la manière suivante :

Catégories comptables	(en millions d'euros)	31/12/2016				31/12/2015					
		Non courant	Réf.	Courant ^(*)	Réf.	Total	Non courant	Réf.	Courant ^(*)	Réf.	Total
Passifs financiers évalués au coût amorti											
Emprunts obligataires		(7 330,0)	(1)	(187,3)	(3)	(7 517,3)	(6 838,4)	(1)	(184,0)	(3)	(7 022,4)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières		(3 529,9)	(2)	(756,1)	(3)	(4 286,0)	(4 096,4)	(2)	(808,2)	(3)	(4 904,6)
Dettes financières long terme^(**)		(10 859,9)		(943,4)		(11 803,3)	(10 934,8)		(992,2)		(11 927,0)
I – Dettes financières brutes		(10 859,9)		(943,4)		(11 803,3)	(10 934,8)		(992,2)		(11 927,0)
dont : Incidence des couvertures de juste valeur		(564,2)				(564,2)	(577,7)				(577,7)
Prêts et créances	Comptes courants financiers actifs				(6)			3,6	(6)		3,6
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Équivalents de trésorerie			64,3	(7)	64,3		26,2	(7)		26,2
	Disponibilités			33,7	(7)	33,7		12,0	(7)		12,0
II – Actifs financiers		0,0		98,0		98,0	0,0	41,8		41,8	
Dérivés	Instruments dérivés passifs	(166,9)	(8)	(20,1)	(10)	(187,0)	(208,6)	(8)	(25,7)	(10)	(234,3)
	Instruments dérivés actifs	576,1	(9)	121,1	(11)	697,2	590,4	(9)	114,6	(11)	705,0
III – Instruments dérivés		409,2		101,0		510,2	381,8		88,9		470,7
Endettement financier net (I + II + III)		(10 450,7)		(744,4)		(11 195,1)	(10 553,0)		(861,5)		(11 414,5)

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris la part à moins d'un an.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires	(1)	(7 330,0)	(6 838,4)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(3 529,9)	(4 096,4)
Dettes financières courantes	(3)	(943,4)	(992,2)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(6)		3,6
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(7)	98,0	38,2
Instruments dérivés passifs non courants	(8)	(166,9)	(208,6)
Instruments dérivés actifs non courants	(9)	576,1	590,4
Instruments dérivés passifs courants	(10)	(20,1)	(25,7)
Instruments dérivés actifs courants	(11)	121,1	114,6
Endettement financier net		(11 195,1)	(11 414,5)

Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en juste valeur des produits dérivés actifs/passifs courants quelles que soient leurs maturités.

I.17.1. Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières long terme s'élevaient à 11,8 milliards d'euros au 31 décembre 2016 en baisse de 123,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015 (11,9 milliards d'euros).

Au cours de l'exercice 2016, ASF a mis en place les financements suivants :

- le 28 avril 2016, un emprunt de 390 millions d'euros à échéance 2033 auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), destiné à financer une partie des investissements liés au dédoublement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier ;
- le 13 mai 2016, une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note) de 500 millions d'euros à échéance mai 2026 assortie d'un coupon de 1,0 %.

Parallèlement, les principaux remboursements de dettes intervenus au cours de l'exercice 2016 concernent :

- un emprunt indexé inflation souscrit auprès de la CNA pour un montant de 417,6 millions d'euros en juillet à un taux de 3,9 % ;
- différents emprunts souscrits auprès de la CNA-BEI pour un montant cumulé de 289,6 millions d'euros en avril et novembre à un taux moyen de 5,6 % ;
- des emprunts BEI pour 27,8 millions d'euros ;
- la diminution de l'encours sur la ligne de crédit avec VINCI à hauteur de 250,0 millions d'euros.

Le détail des principales dettes financières au 31 décembre 2016 est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2016						31/12/2015	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires I	EUR			6 792,0	7 517,3	187,3	6 289,1	7 022,4
dont :								
ASF Émission obligataire 2011	EUR	4,0 %	septembre 2018	500,0	519,4	5,4	500,0	525,5
ASF Émission obligataire 2009 et assimilation avril 2009	EUR	7,4 %	mars 2019	969,6	1 049,0	56,2	969,6	1 065,9
ASF Émission obligataire 2010 et assimilation août 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	650,0	739,2	19,3	650,0	751,2
ASF Émission obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575,0	1 824,5	43,9	1 575,0	1 837,7
ASF Émission obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700,0	781,9	19,2	700,0	769,4
ASF Émission obligataire 2014	EUR	2,95 %	janvier 2024	600,0	612,4	16,9	600,0	616,5
ASF Émission obligataire 2016	EUR	1,0 %	mai 2026	500,0	495,2	3,2		
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II	EUR			4 240,3	4 286,0	58,7	4 833,7	4 904,6
Emprunts CNA	EUR			1 282,0	1 339,4	51,6	1 698,0	1 769,0
dont :								
ASF CNA 2001 indexé inflation	EUR	3,9 % + i ⁽¹⁾	juillet 2016				415,7	425,4
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	532,0	557,7	25,7	532,0	557,4
ASF CNA 2004/2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750,0	781,7	25,8	750,0	786,2
Emprunts CNA/BEI	EUR			137,5	143,8	6,2	427,1	440,3
Emprunts BEI	EUR			770,8	756,7	0,6	408,6	400,3
Lignes de crédit	EUR			2 050,0	2 046,1	0,3	2 300,0	2 295,0
dont :								
ASF Ligne de crédit VINCI ⁽²⁾	EUR	Euribor 1 mois	décembre 2020	1 950,0	1 950,0		2 200,0	2 200,0
Dettes financières à long terme I+II				11 032,3	11 803,3	246,0	11 122,8	11 927,0

⁽¹⁾ i : taux d'inflation.

⁽²⁾ Ligne de crédit interne avec VINCI (voir note I.18.2. "Lignes de crédit revolving").

I.17.2. Analyse de l'échéancier de l'endettement financier net

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2016, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016					
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	(7 517,3)	(8 441,3)	(297,0)	(814,5)	(2 459,5)	(4 870,3)
Capital	(7 517,3)	(6 792,0)		(517,5)	(1 819,6)	(4 454,9)
Flux d'intérêts		(1 649,3)	(297,0)	(297,0)	(639,9)	(415,3)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(4 286,0)	(4 409,5)	(781,1)	(949,4)	(2 164,3)	(514,7)
Capital	(4 286,0)	(4 240,3)	(697,4)	(902,2)	(2 136,7)	(504,0)
Flux d'intérêts		(169,2)	(83,7)	(47,2)	(27,6)	(10,7)
Dettes financières à long terme	(11 803,3)	(12 850,8)	(1 078,1)	(1 763,9)	(4 623,8)	(5 385,0)
Dettes financières I	(11 803,3)	(12 850,8)	(1 078,1)	(1 763,9)	(4 623,8)	(5 385,0)
Équivalents de trésorerie	64,3	64,3	64,3			
Disponibilités	33,7	33,7	33,7			
Actifs financiers II	98,0	98,0	98,0	0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés passifs	(187,0)	(146,4)	(44,8)	(45,8)	(55,8)	
Instruments dérivés actifs	697,2	858,5	141,2	153,5	334,5	229,3
Instruments financiers dérivés III	510,2	712,1	96,4	107,7	278,7	229,3
Endettement financier net I+II+III	(11 195,1)	(12 040,7)	(883,7)	(1 656,2)	(4 345,1)	(5 155,7)

Au 31 décembre 2016, la maturité moyenne de la dette financière moyen/long terme du Groupe est de 4,8 ans contre 5,1 ans au 31 décembre 2015.

I.17.3. Notations de crédit et covenants financiers**Notations de crédit**

Le 26 mai 2016, l'agence de notation Moody's a relevé la note de crédit long terme du Groupe qui passe de Baa1 à A3, ainsi que la note de crédit court terme, revue de P2 à P1.

Au 31 décembre 2016, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

Agence	Notation		
	Long terme	Perspective	Court terme
Standard & Poor's	A-	Stable	A2
Moody's	A3	Stable	P1

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers.

Les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Montants autorisés	Montants utilisés	Ratios ⁽¹⁾	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2016
ASF	Emprunts CNA (Caisse Nationale des Autoroutes)	1 419,5	1 419,5	EFN consolidé/EBITDA consolidé	≤ 7	4,2
				EBITDA consolidé/ Frais financiers consolidés	>2,2	7,9
	Ligne de crédit syndiquée	1 670,0		EFN consolidé ⁽²⁾ /CAFICE consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	≤ 7	4,2
				CAFICE consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence/Frais financiers consolidés	≥ 2,2	7,9

⁽¹⁾ EFN = endettement financier net;

CAFICE = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement;

EBITDA = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

⁽²⁾ Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie exclus.

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2016.

I.18. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2016, le Groupe dispose d'un montant de 2,3 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 98,0 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 2,2 milliards d'euros constitués de lignes de crédit à moyen terme confirmées disponibles.

I.18.1. Analyse de la trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Équivalents de trésorerie	64,3	26,2
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	64,3	26,2
Disponibilités	33,7	12,0
Trésorerie nette	98,0	38,2
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante		
Soldes des comptes courants de trésorerie		3,6
Trésorerie nette gérée	98,0	41,8

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque limitée sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie sont suivis régulièrement à travers un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

I.18.2. Lignes de crédit revolving

ASF dispose d'une ligne de crédit revolving de 1,7 milliard d'euros dont l'échéance a été prorogée à mai 2021, assortie de covenants financiers (voir note I.17.3. "Notations de crédit et covenants financiers") et d'une ligne de crédit revolving interne avec VINCI pour un montant de 2,5 milliards d'euros à échéance en 2020.

Le montant autorisé et utilisé et le profil de maturité des lignes de crédit revolving d'ASF au 31 décembre 2016 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Utilisation au 31/12/2016	Autorisation au 31/12/2016	Échéance		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
Ligne de crédit revolving		1 670,0		1 670,0	
Ligne de crédit VINCI	1 950,0	2 500,0		2 500,0	
Total	1 950,0	4 170,0		4 170,0	

I.19. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Principes comptables

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change essentiellement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
 - "l'efficacité" de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.
- Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :
- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
 - couverture de flux de trésorerie ;

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la "part inefficace" de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en autres éléments du résultat global en capitaux propres pour la "part efficace" de la couverture et en résultat de la période pour la "part inefficace". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat. Lorsque l'inefficacité de la relation de couverture conduit à sa déqualification, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. La part "efficace" des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite en capitaux propres en "écarts de conversion", la partie des variations de valeur considérée comme "inefficace" étant enregistrée en "résultat".

La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en "écarts de conversion" est reprise en résultat lors de la sortie du Groupe de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

Règle de gestion

ASF a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

La gestion et la limitation de ces risques financiers chez ASF sont prises en charge par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par les organes de direction et dans le cadre des règles définies dans les lignes directrices de Trésorerie et Financement du groupe VINCI. En application de ces règles, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient au Comité de trésorerie qui se réunit régulièrement afin d'analyser les principales expositions et de décider des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêt, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Note	31/12/2016	31/12/2015
		Juste valeur ^(*)	Juste valeur ^(*)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	I.19.1.2.	649,4	659,1
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	I.19.1.2.	(126,2)	(170,8)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	I.19.1.3.	20,6	13,0
Dérivés de taux		543,8	501,3
Dérivés de change : couverture de juste valeur	I.19.2.	(22,4)	(29,5)
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	I.19.2.	(9,0)	
Dérivés de change		(31,4)	(29,5)
Autres dérivés		(2,2)	(1,1)
Total des instruments dérivés		510,2	470,7

^(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus de +83,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 (+79,7 millions d'euros au 31 décembre 2015).

I.19.1. Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe et s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est de limiter l'impact sur le résultat du coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la CAFICE), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (*swaps*) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS.

I.19.1.1. Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Caractéristiques de la dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2016, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou liée à l'inflation et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation/Taux variable capé			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
ASF	8 308,8	75,5%	4,28%	199,8	1,8%	5,98%	2 489,8	22,6%	0,63%	10 998,4	3,49%
Escota	36,0	100,0%	5,26%							36,0	5,26%
Total au 31/12/2016	8 344,8	75,6%	4,29%	199,8	1,8%	5,98%	2 489,8	22,6%	0,63%	11 034,4	3,49%
Total au 31/12/2015	7 768,5	69,8%	4,71%	618,0	5,5%	3,56%	2 749,8	24,7%	0,79%	11 136,3	3,68%

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Inflation/Taux variable capé			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
ASF	6 536,2	59,4%	3,33%		0,0%		4 462,2	40,6%	1,47%	10 998,4	2,79%
Escota	36,0	100,0%	5,26%							36,0	5,26%
Total au 31/12/2016	6 572,2	59,6%	3,34%	0,0	0,0%		4 462,2	40,4%	1,47%	11 034,4	2,80%
Total au 31/12/2015	7 668,7	68,9%	3,61%	418,3	3,8%	2,87%	3 049,3	27,4%	1,35%	11 136,3	2,96%

Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat (pour la part efficace).

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et des dérivés au 31 décembre 2016 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2016			
	Impact du calcul de sensibilité			
	Résultat		Capitaux propres	
	+ 25 bps	- 25 bps	+ 25 bps	- 25 bps
Dettes à taux variable après couverture comptable	(11,2)	11,2		
Actifs à taux variable après couverture comptable	0,2	(0,2)		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	(0,1)	0,1		
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie			13,8	(13,8)
Total	(11,1)	11,1	13,8	(13,8)

I.19.1.2. Description des opérations de couverture

Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur (*swap* de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable uniquement) avaient les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Au 31/12/2016	649,4	5 384,6	610,7	367,0	1 425,0	2 981,9
Au 31/12/2015	659,1	4 895,3	10,7	610,7	1 792,0	2 481,9

Ces opérations couvrent les émissions obligataires à taux fixe d'ASF.

Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de *swaps* prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de "couvertures de flux de trésorerie".

Couverture des flux de trésorerie "certains"

Le Groupe a mis en place des *swaps* de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des *swaps* sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Couverture des flux de trésorerie "hautement probables"

ASF a mis en place des *swaps* à départ décalé avec des échéances allant jusqu'en 2020. Ces *swaps* ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2016, la juste valeur du portefeuille de ces *swaps* est de - 84,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2016					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(126,2)	1 744,0	45,0		1 699,0	
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(126,2)	1 744,0	45,0	0,0	1 699,0	0,0
dont couvertures de flux de trésorerie certains	(41,7)	245,0	45,0		200,0	
dont couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables (*)	(84,5)	1 499,0			1 499,0	

(*) Swaps à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

(en millions d'euros)	31/12/2015					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(170,8)	2 680,0	306,0	45,0	2 329,0	
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(170,8)	2 680,0	306,0	45,0	2 329,0	0,0
dont couvertures de flux de trésorerie certains	(52,6)	428,0	183,0	45,0	200,0	
dont couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables (*)	(118,2)	2 252,0	123,0		2 129,0	

(*) Swaps à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2016 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

(en millions d'euros)	Situation au 31/12/2016				
	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(162,5)	(59,9)	(54,3)	(48,3)	0,0
dont couverture de flux de trésorerie certains	(41,2)	(10,9)	(10,2)	(20,1)	
dont couverture de flux de trésorerie hautement probables	(121,3)	(49,0)	(44,1)	(28,2)	

I.19.1.3. Description des opérations non qualifiées de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2016					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	20,6	1 000,0			1 000,0	
Total dérivés de taux non qualifiés comptablement de couverture	20,6	1 000,0	0,0	0,0	1 000,0	0,0

(en millions d'euros)	31/12/2015					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	20,5	1 000,0			1 000,0	
FRA (Forward Rate Agreement)	(7,5)	8 990,0	8 990,0			
Total dérivés de taux non qualifiés comptablement de couverture	13,0	9 990,0	8 990,0	0,0	1 000,0	0,0

Ces opérations sont principalement des *swaps*, des *FRA*s (Forward Rate Agreement) à échéances courtes et des *swaps* miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

I.19.2. Gestion du risque de change

Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

L'activité du Groupe est essentiellement localisée en France. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales.

Néanmoins, ASF est exposée au risque de change lorsque, de manière ponctuelle, des financements sont réalisés dans des monnaies étrangères. Ce risque est généralement couvert par des *swaps* de change (*cross currency swaps*).

La politique de gestion du risque de change d'ASF consiste à couvrir le "risque transactionnel" lié aux opérations courantes des filiales.

Analyse de l'exposition au risque de change

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Euros	11 394,1	96,5 %	11 788,6	98,8 %
Autres	409,2	3,5 %	138,4	1,2 %
Total des dettes à long terme	11 803,3	100,0 %	11 927,0	100,0 %

Au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015, ASF a couvert en totalité ses dettes en devise (JPY) et n'est donc pas soumise au risque de change.

Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(22,4)	143,9				143,9
Couverture de juste valeur	(22,4)	143,9	0,0	0,0	0,0	143,9
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(9,0)	259,6				259,6
Couverture de flux de trésorerie	(9,0)	259,6	0,0	0,0	0,0	259,6
Total instruments dérivés de change	(31,4)	403,5	0,0	0,0	0,0	403,5

(en millions d'euros)	31/12/2015					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(29,5)	143,9				143,9
Couverture de juste valeur	(29,5)	143,9	0,0	0,0	0,0	143,9
Couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total instruments dérivés de change	(29,5)	143,9	0,0	0,0	0,0	143,9

I.19.3. Gestion du risque de crédit et de contrepartie

Le groupe ASF est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement...), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Concernant le risque sur ses créances clients, le groupe ASF considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'international. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires d'ASF. L'analyse des créances clients est présentée dans la note F.11.2. "Actifs et passifs courants d'exploitation".

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisée et la liste des OPCVM autorisés.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et une composante "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2016 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et les passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan, sauf dans les cas où le Groupe bénéficie d'accords de compensation. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentées dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	697,2	(56,3)	640,9	705,0	(95,6)	609,4
Instruments dérivés passifs	(187,0)	56,3	(130,7)	(234,3)	95,6	(138,7)
Instruments dérivés nets	510,2	0,0	510,2	470,7	0,0	470,7

(*) Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

I.20. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2016 <i>(en millions d'euros)</i>	Catégories comptables ⁽¹⁾						Juste valeur				
	Instrument financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Rubriques au bilan et classes d'instruments											
Titres de participation cotés				5,2			5,2	5,2			5,2
Prêts et créances financières				12,5			12,5		12,5		12,5
I – Actifs financiers non courants⁽²⁾	0,0	0,0	0,0	17,7	0,0	0,0	17,7	5,2	12,5	0,0	17,7
II – Instruments dérivés actifs	35,8	661,4					697,2		697,2		697,2
Équivalents de trésorerie			64,3				64,3	64,3 ⁽³⁾			64,3
Disponibilités			33,7				33,7	33,7			33,7
III – Actifs financiers courants	0,0	0,0	98,0	0,0	0,0	0,0	98,0	98,0	0,0	0,0	98,0
Total actif	35,8	661,4	98,0	17,7	0,0	0,0	812,9	103,2	709,7	0,0	812,9
Emprunts obligataires						(7 517,3)	(7 517,3)	(7 493,1)	(591,4)		(8 084,5)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(4 286,0)	(4 286,0)	(1 383,5) ⁽⁴⁾	(3 025,1)		(4 408,6)
IV – Dettes financières à long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(11 803,3)	(11 803,3)	(8 876,6)	(3 616,5)	0,0	(12 493,1)
V – Instruments dérivés passifs	(15,2)	(171,8)					(187,0)		(187,0)		(187,0)
VI – Passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total passif	(15,2)	(171,8)	0,0	0,0	0,0	(11 803,3)	(11 990,3)	(8 876,6)	(3 803,5)	0,0	(12 680,1)
Total	20,6	489,6	98,0	17,7	0,0	(11 803,3)	(11 177,4)	(8 773,4)	(3 093,8)	0,0	(11 867,2)

⁽¹⁾ Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

⁽²⁾ Voir note G.14. "Autres actifs financiers non courants (dont actifs financiers disponibles à la vente)".

⁽³⁾ Principalement composés d'OPCVM.

⁽⁴⁾ Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées en 2016.

31/12/2015	Catégories comptables ⁽¹⁾							Juste valeur			
(en millions d'euros)											
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés				5,6			5,6	5,6			5,6
Prêts et créances financières				11,6			11,6		11,6		11,6
I – Actifs financiers non courants⁽²⁾	0,0	0,0	0,0	17,2	0,0	0,0	17,2	5,6	11,6	0,0	17,2
II – Instruments dérivés actifs	32,6	672,4					705,0		705,0		705,0
Comptes courants financiers actifs			3,6				3,6	3,6			3,6
Équivalents de trésorerie			26,2				26,2	26,2 ⁽³⁾			26,2
Disponibilités			12,0				12,0	12,0			12,0
III – Actifs financiers courants	0,0	0,0	41,8	0,0	0,0	0,0	41,8	41,8	0,0	0,0	41,8
Total actif	32,6	672,4	41,8	17,2	0,0	0,0	764,0	47,4	716,6	0,0	764,0
Emprunts obligataires						(7 022,4)	(7 022,4)	(6 937,2)	(574,6)		(7 511,8)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(4 904,6)	(4 904,6)	(1 442,0) ⁽⁴⁾	(3 521,5)		(4 963,5)
IV – Dettes financières à long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(11 927,0)	(11 927,0)	(8 379,2)	(4 096,1)	0,0	(12 475,3)
V – Instruments dérivés passifs	(19,6)	(214,7)					(234,3)		(234,3)		(234,3)
VI – Passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total passif	(19,6)	(214,7)	0,0	0,0	0,0	(11 927,0)	(12 161,3)	(8 379,2)	(4 330,4)	0,0	(12 709,6)
Total	13,0	457,7	41,8	17,2	0,0	(11 927,0)	(11 397,3)	(8 331,8)	(3 613,8)	0,0	(11 945,6)

⁽¹⁾ Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

⁽²⁾ Voir note G.14. "Autres actifs financiers non courants (dont actifs financiers disponibles à la vente)".

⁽³⁾ Principalement composés d'OPCVM.

⁽⁴⁾ Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

J. Avantages du personnel et paiements en actions

J.21. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2016, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Note	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour engagement de retraite	J.21.1.	97,4	93,2
Avantages à long terme du personnel	J.21.2.	1,8	3,0
Total provisions pour avantages du personnel		99,2	96,2

J.21.1. Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au passif du bilan consolidé, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays ou de la zone monétaire dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan consolidé. Cette reconnaissance est soumise aux règles de plafonnement de l'actif et aux exigences de financement minimal édictées par IFRIC 14.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts sur actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net liés aux régimes à prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée);
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Au 31 décembre 2016, les provisions pour engagements de retraite comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire.

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Part à plus d'un an	97,4	93,2
Part à moins d'un an ^(*)	3,1	3,5
Total provisions pour engagements de retraite	100,5	96,7

^(*) La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en "autres passifs courants hors exploitation".

Au 31 décembre 2016, les provisions pour engagements de retraite liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 100,5 millions d'euros (dont 97,4 millions d'euros à plus d'un an) contre 96,7 millions d'euros au 31 décembre 2015 (dont 93,2 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire. La part à moins d'un an de ces provisions (3,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2015) est présentée au bilan en "autres passifs courants hors exploitation".

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Hypothèses	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,85 %	2,10 %
Taux d'inflation	1,6 %	1,8 %
Taux de revalorisation des salaires	0,0 % - 2,6 %	0,0 % - 2,8 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,0 %	0,0 %

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2016. Pour ceux investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, leur valeur comptable au 31 décembre 2016 est retenue.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés dans les paragraphes ci-après.

Résultat des évaluations actuarielles de la période

Ventilation par type d'engagement

(en millions d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	61,8	72,6	134,4	60,7	72,1	132,8
Juste valeur des actifs de couverture	(29,4)	(4,5)	(33,9)	(31,8)	(4,3)	(36,1)
Déficit (ou surplus)	32,4	68,1	100,5	28,9	67,8	96,7
Provision reconnue au passif du bilan	32,4	68,1	100,5	28,9	67,8	96,7

Au 31 décembre 2016, la part de l'engagement consacrée à des bénéficiaires retraités s'établit à environ 21,1 %.

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	132,8	147,7
dont engagements couverts par des actifs de couverture	96,6	96,5
Coût des services rendus au cours de la période	5,0	5,0
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	2,8	3,0
Coût des services passés (modifications et réductions de régime) ⁽¹⁾		(16,9)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	0,6	(0,3)
<i>dont impact des changements d'hypothèses démographiques</i>		
<i>dont impact des changements d'hypothèses financières</i>	2,0	2,8
<i>dont gains et pertes d'expérience</i>	(1,4)	(3,1)
Prestations versées aux bénéficiaires	(6,8)	(5,7)
À la clôture de la période	I	134,4
dont engagements couverts par des actifs de couverture	98,9	96,6
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	36,1	36,0
Produits d'intérêts sur la période	0,8	0,8
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ⁽²⁾	0,4	0,2
Liquidations de régime		(1,9)
Prestations versées aux bénéficiaires	(3,9)	1,0
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	0,9	
Cessions d'entreprises et autres	(0,4)	
À la clôture de la période	II	33,9
Déficit (ou surplus)	I-II	100,5
		96,7

⁽¹⁾ Effet du nouvel accord sur la prévoyance signé le 9 février 2015 par Escota.

⁽²⁾ Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Les pertes actuarielles enregistrées sur la période s'expliquent principalement par la baisse du taux d'actualisation en zone euro.

Le groupe ASF estime à 3,4 millions d'euros les versements prévus en 2017 au titre des engagements de retraite, dont 1,7 million d'euros de prestations à verser aux salariés retraités ou ayants droits, prestations non couvertes par des actifs de couverture, et 1,7 million d'euros à verser aux organismes en charge de la gestion des fonds.

Les fonds de pension devraient par ailleurs verser 1,7 million d'euros de prestations aux bénéficiaires retraités ou à leurs ayants droits.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	96,7	111,7
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	7,0	(9,7)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	0,2	(0,5)
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(2,9)	(3,8)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(0,9)	(1,0)
Cessions d'entreprises et autres	0,4	
À la clôture de la période	100,5	96,7

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Coût des services rendus au cours de la période	5,0	5,0
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	2,8	3,0
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	(0,8)	(0,8)
Coût des services passés (modifications et réductions de régime) ^(*)		(16,9)
Total	7,0	(9,7)

^(*) Effet du nouvel accord sur la prévoyance signé le 9 février 2015 par Escota.

Répartition des actifs de couverture par type de support

	31/12/2016	31/12/2015
	Zone Euro	Zone Euro
Répartition des actifs de couverture		
Actions	16,9 %	17,6 %
Obligations	74,1 %	2,7 %
Immobilier	3,3 %	76,5 %
Monétaire	2,0 %	2,8 %
Autres	3,7 %	0,4 %
Total	100,0 %	100,0 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	33,9	36,1
Actifs de couverture / dette actuarielle au titre des engagements de retraite (en %)	25,2 %	27,2 %

Au 31 décembre 2016, le montant d'actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur défini par IFRS 13) s'établit à 32,7 millions d'euros (35,1 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Sensibilités

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière et pensions/compléments de pensions), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entraînerait une hausse du montant de dette actuarielle d'environ 5,3 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pensions en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % du taux d'inflation à long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 0,4 %.

J.21.2. Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement les médailles du travail et les Accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS).

Médailles du travail

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

Hypothèses	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,85 %	2,10 %
Taux d'inflation	1,6 %	1,8 %
Taux de revalorisation des salaires	1,6 % - 2,0 %	1,8 % - 2,0 %

Le montant de cette provision au 31 décembre 2016 s'élève à 1,3 million d'euros (dont 1,1 million d'euros à plus d'un an) contre 1,5 million d'euros au 31 décembre 2015 (dont 1,3 million d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation.

Accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS)

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

Hypothèses	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	-0,2%	0,2%
Progression du plafond de la sécurité sociale	2,5%	2,5%
Revalorisation des salaires pendant la préretraite	1,0%	1,0%
Revalorisation des cotisations mutuelle et prévoyance	0,0% - 2,0%	0,0% - 2,0%

Le montant de cette provision au 31 décembre 2016 s'élève à 1,3 million d'euros (dont 0,7 million d'euros à plus d'un an) contre 3,6 millions d'euros (dont 1,7 million d'euros à plus d'un an) au 31 décembre 2015. Elle est nette du montant des actifs financiers évalués à la juste valeur pour 0,5 million d'euros au 31 décembre 2016 contre 0,6 million d'euros au 31 décembre 2015.

J.22. Paiements en actions**Principes comptables**

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions". L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des sociétés du Groupe. En conséquence, le Groupe a jugé approprié de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des sociétés et de la présenter sur une ligne séparée "Paiements en actions (IFRS 2)" du résultat opérationnel courant.

Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du groupe ASF

Depuis l'acquisition du groupe ASF par VINCI au mois de mars 2006, les salariés d'ASF et d'Escota bénéficient du plan d'épargne Groupe octroyé par la société mère VINCI et certains salariés d'options de souscription d'actions, et/ou de plans d'actions de performance et/ou de plans d'incitation à long terme.

J.22.1. Options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive de ces options est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation *Monte-Carlo*. Ce modèle intègre, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarii en intégrant notamment à la valorisation, les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2016 comme en 2015.

Aucune charge relative à des options de souscription d'actions n'a été comptabilisée en 2016.

J.22.2. Actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

La charge relative aux actions de performance a été évaluée à 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 (1,3 million d'euros au 31 décembre 2015).

Le Conseil d'administration de VINCI du 19 avril 2016 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'incitation à long terme qui consiste en l'attribution, à certains collaborateurs, d'une allocation conditionnelle d'actions de performance. Les actions de performance ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition, ainsi qu'à des conditions de performance.

J.22.3. Plan d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse précédant le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise, plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2006-2015 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche *value at risk*.

La charge relative au plan d'épargne Groupe a été évaluée à 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 (2,7 millions d'euros au 31 décembre 2015).

K. Autres notes**K.23. Transactions avec les parties liées**

Les transactions du Groupe avec les parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés du périmètre du groupe VINCI.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

K.23.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par ASF SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2016 et 2015 selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération	3 116,8	2 990,0
Charges sociales patronales	3 919,6	3 534,0
Avantages postérieurs à l'emploi	43,3	42,0
Paiements en actions ^(*)	1 448,2	1 456,6

^(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note J.22. "Paiements en actions".

La part variable des rémunérations et avantages assimilés relative à l'année 2016 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2016, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du Comité exécutif s'élevait à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015.

K.23.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2016 et 2015 entre le groupe ASF et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante:

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Sous-traitance travaux de construction	13,3	10,1
Créances clients	17,1	17,3
Distribution de dividendes	976,7	1 628,1
Dettes financières non courantes	1 950,1	2 200,0
Fournisseurs d'exploitation	29,4	37,3
Autres passifs courants	43,4	42,1
Passif d'impôt exigible (*)	79,6	45,5
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	32,6	32,0
Redevances	18,7	10,9
Autres charges externes	273,3	280,1

(*) Le montant de la charge d'impôts sur les bénéfices courants correspond aux versements effectués ou à venir par les sociétés du groupe ASF dans le cadre de l'intégration fiscale des dites sociétés (ASF, Escota) dans le périmètre fiscal du groupe VINCI.

K.23.3. Autres parties liées

Les informations financières relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en notes G.13.2. "Informations financières agrégées" et G.13.3. "Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées".

Il n'y a pas de transaction significative réalisée avec d'autres parties liées que le groupe VINCI.

K.24. Honoraires des Commissaires aux comptes

Ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en milliers d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2016	%	2015	%	2016	%	2015	%
Audit								
Commissariat aux comptes	214	87 %	207	92 %	143	66 %	138	74 %
ASF SA	144	59 %	137	61 %	143	66 %	138	74 %
Filiales intégrées globalement	70	29 %	70	31 %		0 %		0 %
Prestations et diligences directement liées	31	13 %	18	8 %	75	34 %	49	26 %
ASF SA	31	13 %	18	8 %	72	33 %	49	26 %
Filiales intégrées globalement		0 %		0 %	3	1 %		0 %
Sous-total Audit	245	100 %	225	100 %	218	100 %	187	100 %
Total	245	100 %	225	100 %	218	100 %	187	100 %

L. Note sur les litiges

La gestion des litiges, à l'exception de ceux relevant de la Direction des Ressources Humaines, est assurée par la Direction Juridique.

Le groupe ASF est partie à un certain nombre de litiges dans le cadre de ses activités. À la connaissance de la société ASF, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du groupe ASF. En outre, les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant et compte tenu des couvertures d'assurance, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

M. Événements postérieurs à la clôture

M.25. Affectation du résultat 2016

Le Conseil d'administration a arrêté, le 3 février 2017, les états financiers consolidés au 31 décembre 2016. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 avril 2017 un dividende de 4,94 euros par action au titre de cet exercice, qui compte tenu des acomptes déjà versés le 7 septembre 2016 (0,62 euro par action) et le 15 décembre 2016 (3,61 euros par action) porterait le solde du dividende à distribuer à 0,71 euro par action, lequel serait versé au plus tard le 7 avril 2017.

M.26. Autres événements postérieurs à la clôture

Tarifs

L'indice de référence pour l'augmentation tarifaire du 1^{er} février 2017 a été de 0,36 %.

Sur cette base et en application de l'avenant au contrat de concession signé le 21 août 2015 entre l'État et les sociétés ASF et Escota la hausse tarifaire hors taxes au 1^{er} février 2017 sera de :

Pour la société ASF: [0,70 i + 0,945], soit 1,2 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

Pour la société Escota: [0,70 i + 0,34], soit 0,59 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

Sous-réserve de la publication des arrêtés correspondant.

Financements

Dans le cadre de son programme EMTN, ASF a réalisé, le 18 janvier 2017, une émission obligataire pour un montant de 1 milliard d'euros et une durée de 10 ans, assortie d'un coupon de 1,25 %.

Plan d'investissement autoroutier

ASF et Escota ont signé avec l'État, le 26 janvier 2017, un Plan d'investissement autoroutier d'un montant de 307 millions d'euros. Ce Plan prévoit la réalisation, sur les réseaux ASF et Escota, de 20 opérations en faveur de la mobilité dans les territoires, permettant d'améliorer notamment la desserte urbaine et péri-urbaine grâce à l'aménagement de 15 échangeurs.

Ces projets seront cofinancés par les collectivités territoriales concernées et par ASF et Escota grâce à des hausses de péage additionnelles annuelles comprises entre 0,161 % et 0,258 %, en 2019, 2020 et 2021.

Sous réserve de l'avis de l'ARAFER, puis de la publication des décrets en Conseil d'État correspondants, les premières opérations pourront être engagées dès la fin de l'année 2017.

N. Autres informations relatives au périmètre de consolidation

Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans l'entreprise associée.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Au sein du groupe ASF, la monnaie fonctionnelle des sociétés correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste "effets de périmètre et résultat de cession sur titres" du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats..) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Recensement des engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle.

Ils sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

Rapport des Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
France

Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Société Anonyme

Siège social : 12, rue Louis Blériot
92506 Rueil-Malmaison Cedex
France
Capital social : 29 343 640,56 euros

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF), tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le groupe ASF constitue des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en état des ouvrages concédés, selon la méthode décrite dans les notes A.3. "Recours aux estimations" et F.11.3. "Analyse des provisions courantes" de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles ces provisions se fondent ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 3 février 2017

DELOITTE & ASSOCIÉS

Alain Pons

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Bourhis

Attestation du responsable du rapport financier annuel

Responsable du rapport financier annuel

Patrick Priam, Directeur Financier d'ASF SA

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus durant l'année 2016, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes de l'exercice.

Rueil-Malmaison, le 2 février 2017

Patrick Priam

Directeur Financier

Le système de management
régissant l'impression de ce document
est certifié ISO14001:2004.

Conception & réalisation  L A B R A D O R +33 (0)1 53 06 30 80

Crédit photo : Photothèque VINCI Autoroutes / Pascal le Doaré – A9 Perpignan Le Perthus
Dépôt légal : février 2017 - RCS ASF Nanterre 572 139 996

ASF

Siège social
12, rue Louis Blériot
CS 30035
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 55 94 70 00
www.vinci-autoroutes.com